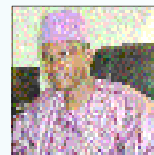


Sommaire

EDITORIAL

Pour la réélection de Dr. Hamadoun I. Touré à la tête de l'UIT [P. 2](#)



ACTUALITES

Journée mondiale des Télécommunications et de la Société de l'information - 2010

Mieux vivre dans la ville grâce aux TIC [P. 4](#)

Technologies

Le nouveau câble sous-marin de France Télécom-Orange pour relier l'Afrique à l'Europe [P. 6](#)



Interview de Boutheina Guermazi, Spécialiste principale en Régulation des Télécoms à la B. M

"Je trouve que les régulateurs en Afrique sont entrain de créer une expertise de la plus belle manière"

[P. 7-8](#)

REGULATION

Offres d'interconnexion de référence (OIR) ORANGE MALI SA - SOTELMA SA

Le CRT approuve les OIR [P. 9-12](#)

ACTUALITES INTERNATIONALES

CMDT-10 - 2ème réunion préparatoire zone Afrique

L'Afrique adopte une position commune à Bamako [P. 14-17](#)

Conseil d'Administration de l'UAT

Adoption du programme d'activités 2010-2011 [P. 17-18](#)

CMDT-10 Hyderabad en Inde

La participation malienne [P. 13-16](#)

Conseil de l'UIT 2010

L'Inde assure la Présidence [P. 26-27](#)

ACTIVITES INTERNATIONALES DU CRT

Conseil d'Administration Ecole Supérieure multinationale des Télécommunications

Une bonne performance [P. 28-30](#)

7ème Séminaire de FRATEL

La neutralité des réseaux [P. 34-35](#)

EQUIPE DE REDACTION

Directeur de Publication

Dr. Choguel K. MAIGA

Comité de Rédaction

Moctar TRAORE
Moussa OUATTARA
Kassoum KONATE
Abdourahamane TOURE
Oumar Y. MAIGA
Siradié TRAORE

Coordination de la Rédaction

Oumar Y. MAIGA

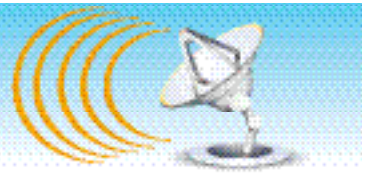
Sources Photos

Service Com CRT/UIT

CONTACT : Hamdallaye ACI 2000 Rue 390 - BP : 2206 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 23 14 30/91 • Fax : (+223) 20 23 14 94

E-mail : crtmail@crt.ml • Site web : www.crt.ml



Journée mondiale des Télécommunications et de la Société de l'information - 2010

Mieux vivre dans la ville grâce aux TIC

C'est sous le thème révélateur «Mieux vivre dans la ville grâce aux TIC» que la communauté internationale a célébré la Journée Mondiale des Télécommunications et de la Société de l'Information le 17 mai 2010. Ce thème qui est en rapport avec celui de l'Exposition Universelle de Shanghai en Chine «Mieux vivre dans la ville» vise à rendre les villes plus vertes, plus sûres, plus saines, plus prospères, plus inclusives et mieux gérées.

Au Mali, cette commémoration s'est concrétisée par l'organisation d'activités sous l'égide du Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies.

17 Mai 2010, inauguration de l'arrivée de la fibre optique d'Orange Mali à Mopti

L'évènement central a été sans aucun doute le déplacement à Mopti du monde des télécommunications du Mali pour l'inauguration de l'arrivée de la fibre optique d'Orange Mali. Ainsi, le Ministre de la Communication et des Nouvelles Technologies entouré des membres de son cabinet, d'une délégation du CRT dirigée par Moussa Ouattara, d'un staff important de la direction d'Orange Mali ainsi que des

le thème «Mieux vivre en ville grâce aux TIC» à la réalité locale.

Pour ce faire, il a loué «la pression amicale» des autorités maliennes pour la réalisation du projet.

Le désenclavement intérieur et extérieur du Mali en matière d'infrastructures de télécommunications est un projet majeur de la société.

Parmi les réalisations, on peut compter la ligne de fibre optique de l'axe Bamako-Kayes-Kidira qui a ouvert l'accès au câble transatlantique sous-marin sur la côte du Sénégal par l'Océan Atlantique.

A cela s'ajoutera celle de Bamako-Mopti réalisée à un coût de 4,6 milliards de Francs CFA, avec une capacité de 30 000 appels en simultanés et une connexion à Internet à très Haut Débit avec possibilité d'extension.

Pour le désenclavement du Nord, la réalisation de faisceaux Hertiens de grande capacité des axes Sévaré-Gao, Sévaré-Tombouctou et Tombouctou-Gao pour plus de 3,5 milliards sont prévus au budget 2010 d'Orange Mali.

Ce projet, qui doit être achevé d'ici le mois de

décembre 2010, permettra non seulement la couverture des localités rurales de la zone, mais aussi celle des axes routiers reliant les différents centres urbains du Nord du pays.

L'opérateur des Télécommunications entend ainsi améliorer, de façon constante, la qualité de ses



Le Ministre de Communication et des NT coupant le ruban symbolique lors de l'Inauguration de l'arrivée de la Fibre Optique à Mopti

personnalités politiques et administratives, se sont retrouvés dans la Venise malienne pour saluer l'évènement.

Pour le Directeur Général de la société Orange Mali, Alioune N'Diaye, le but du lancement de la Fibre Optique à Mopti a pour but est d'adapter



services, créer de nouvelles offres, communiquer et former le personnel sur la nouvelle culture d'entreprise basée sur l'accès des populations aux services de télécommunication à moindre coût prôné par les plus hautes Autorités du Mali.

La Ministre de la Communication et des Nouvelles Technologies s'est rejoui des investissements faits et a encouragé la société à poursuivre sur la même voie pour le développement socioéconomique du Mali.

18 mai 2010, la conférence débat

Le CRT en partenariat avec l'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC), Orange Mali SA et Sotelma SA a organisé un débat télévisé sur l'antenne de la télévision nationale et une conférence débat.

Ces deux événements étaient animés principalement par Dr. Ousmane Ly, Directeur Général de l'Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale et Abdoulaye Dicko, ingénieur informaticien et responsable du projet de géolocalisation des véhicules «E bé mi».

Le débat télévisé a été diffusé le 16 mai 2010 à 22 heures dans l'émission «Questions d'actualités» de l'ORTM.



Vue de l'assistance lors de la Conférence Débat du 18 Mai 2010

Pendant une heure trente minutes, les participants ont discuté des avantages des TIC sur le quotidien des citoyens et de leur accessibilité.

La conférence débat journée du 18 mai était axée sur les thèmes : «TIC et Sécurité» et «TIC et Environnement » et la cérémonie d'ouverture présidée par Assana Diawara, Conseiller Technique au Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies.

Dans son mot introductif, M. Diawara a tout d'abord rendu hommage à notre compatriote Dr. Hamadoun Touré et à son équipe de l'UIT qui «ont su faire jouer à cette organisation son rôle qui est de connecter le monde aux avantages de la révolution numérique».

Il a ensuite donné la signification du thème «Mieux vivre en ville grâce aux TIC» en mettant l'accent sur le rôle que jouent les TIC quelque soit le domaine, dans le développement de nos villes.

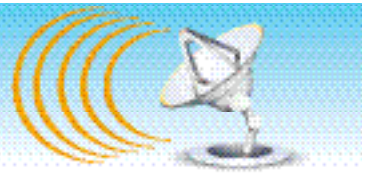
A cet effet, il a insisté sur l'accessibilité des différents outils tout en mettant en exergue les efforts des opérateurs et de l'Etat malien pour favoriser l'accès universel à toute la population aussi bien urbaine que rurale. D'ailleurs, a-t-il précisé, une stratégie d'accès universel a été adoptée par le Gouvernement et sa mise en œuvre ne saurait tarder avec les appels d'offres pour les projets pilotes. Le démarrage effectif de ce projet, souligne-t-il, nous permettra à coup sûr de combler un certain fossé numérique entre les zones rurales et urbaines d'une part, au sein d'une même agglomération d'autre part .

Les conférenciers ont entretenu l'auditoire pendant plus de deux heures d'horloge des liens non seulement entre TIC et sécurité, mais aussi entre les TIC et environnement.

Les débats qui ont suivi ont montré tout l'intérêt du thème de l'édition 2010 de la Journée Mondiale des Télécommunications et de la société de l'Information.

Il est à rappeler qu'à l'occasion de cette journée, l'ORTM a diffusé le discours du Dr. Hamadoun Touré, Secrétaire Général de l'UIT dans le Journal télévisé de 20 Heures.

Siradié Traoré
Service Communication CRT



Télécommunications

Le nouveau câble sous-marin de France Télécom-Orange pour relier l'Afrique à l'Europe

La cérémonie de signature de l'accord de construction et de maintenance du nouveau câble sous-marin ACE (Africa Coast to Europe), qui longera la côte ouest de l'Afrique, s'est tenue le 5 juin 2010 à la Tour Eiffel à Paris en présence de M. Diallo Mariam Flantie, Ministre de la Communication et des Nouvelles Technologies du Mali, Dr. Choguel K. Maïga, Directeur du CRT, Stéphane Richard, Directeur Général de France Télécom et Alioune N Diaye, Directeur Général d'Orange Mali.

Ce nouveau câble en fibre optique qui s'étend sur 17 000 km, dans sa configuration actuelle, sera mis en service au premier semestre 2012. Il desservira 22 pays, de la France jusqu'à l'Afrique du Sud, soit en accès direct pour les pays situés sur la côte, via un pays connecté pour les pays sans accès direct à la mer. La construction de nouveaux câbles sous-marins joue un rôle important dans la stratégie du Groupe dans son développement en Afrique, en permettant au plus grand nombre de pays de la zone occidentale de l'Afrique d'accéder au réseau haut-débit mondial.

ACE pour l'accès à l'Internet haut débit en Afrique

Le projet consiste à construire un câble sous-marin haut-débit en fibre optique qui connectera aux réseaux mondiaux de télécommunications le plus grand nombre de pays dont le Mali. Ainsi, le câble ACE va faciliter la mise en œuvre et le développement des services locaux en permettant la démocratisation de l'accès à l'Internet auprès des populations.

Le nombre d'utilisateurs d'Internet dans la plupart des pays africains reste très faible. Le câble ACE de France Télécom-Orange permettra de faciliter l'accès à l'Internet haut débit en Afrique et de renforcer la fiabilité des systèmes de transport des données existants entre l'Europe et l'Afrique, ainsi que le reste du monde, pour répondre efficacement aux besoins des clients Africains en particulier et ceux du monde en général.

ACE bénéficie de la technologie la plus performante utilisée actuellement dans le domaine des câbles sous-marins : le multiplexage de longueur d'ondes (WDM) qui permet d'augmenter la capacité en fonction des besoins sans nouvelle intervention sous-marine. Le système a été conçu

pour permettre une évolution vers la nouvelle technologie 40 Gbps qui supportera les réseaux à ultra-haut débit de demain. Grâce à ce système, la capacité potentielle s'élèvera à 5,12 Tbps.

Avec la mise en service de ce nouveau câble, le Groupe poursuit plusieurs objectifs :

- fournir la connectivité internationale haut débit nécessaire à la croissance du Groupe et à ses filiales établies en Afrique (cf. carte annexe ci-dessous);
- diversifier le réseau en optimisant les coûts pour booster le développement des échanges commerciaux et améliorer la qualité de service;
- offrir des opportunités de vente de capacité en gros;
- contribuer à réduire la fracture numérique sur le continent africain.

En matière de câbles sous-marins, le Groupe confirme sa position d'acteur de premier plan et concrétise deux volets de sa stratégie :

- démocratiser l'accès à l'Internet (bas débit et haut débit) en Afrique où le Groupe est implanté dans une quinzaine de pays;
- contribuer à développer la qualité de service de son réseau mondial pour répondre aux besoins de ses clients.

De façon générale, ACE permettra de faire face aux évolutions de l'Internet et de l'économie numérique en Afrique. Il permettra également au Groupe d'offrir plus de solutions innovantes et de services de communication avancés qui favoriseront le développement économique et social de l'Afrique.

**Source : Division Communication
Orange Mali SA**



Interview de Mme Boutheina Guermazi

Spécialiste principale en régulation des Télécommunications à la Banque Mondiale

“ Je trouve que les régulateurs en Afrique sont entrain de créer une expertise de la plus belle manière”



Mme Boutheina Guermazi, d'origine tunisienne, est spécialiste principal en régulation des télécommunications à la Banque Mondiale à Washington. En mission au Mali, dans le cadre du soutien de la Banque Mondiale au Gouvernement du Mali pour la composante “télécommunications” du Projet Appui à la Croissance (PAC), elle a bien voulu nous accorder une interview sur les télécommunications au Mali et en Afrique.

Pouvez-vous vous présenter brièvement à nos lecteurs ?

Boutheina Guermazi spécialiste principal en régulation au sein du Groupe de la Banque Mondiale basé à Washington. Je travaille dans un département qui s'occupe du secteur des télécommunications et des TIC, qui assiste plusieurs pays en Afrique et d'autres régions en mettant en place un cadre légal et réglementaire propice pour le développement de ce secteur.

Quel est l'objet de votre visite actuellement au Mali ?

Ma visite se situe dans le cadre du soutien de la Banque Mondiale au Gouvernement du Mali pour la composante «Télécommunications» du Projet d'Appui à la Croissance (PAC). C'est un projet multisectoriel qui a été approuvé en 2005 avec une composante télécom assez

importante. Je suis là pour faire le point sur l'état d'exécution du projet et dans le cadre d'une assistance technique, pour la réforme du secteur des télécommunications.

Quelle appréciation faites-vous du développement des télécommunications en Afrique ?

Les télécommunications ont connu un développement extraordinaire en Afrique dans les dix dernières années tant au niveau du taux de pénétration pour le mobile que pour les coûts qui ont beaucoup baissé. On peut parler de révolution des télécommunications en Afrique. C'est une vision que les gouvernements ont eu pour le secteur. Avec le prépayé, les consommateurs n'ont pas de problème à inclure les frais de téléphone dans leurs dépenses quotidiennes.

C'est un secteur en pleine croissance qui a vraiment changé le continent. Un secteur promoteur de croissance qui a créé beaucoup d'emplois et apporté beaucoup de revenus aux Etats.

Vous êtes spécialiste de la régulation. Dans votre travail avec les régulateurs surtout en Afrique, quels sont les problèmes qui sont soulevés ?

Les problèmes sont dus à la spécificité de la régulation qui est un domaine assez nouveau où la connaissance de plusieurs spécialités est nécessaire : juridique, économique et technologique.

Pour avoir des cadres qui peuvent résoudre des problèmes aussi délicats, il faut beaucoup de formations et de travail. Je trouve que les régulateurs en Afrique sont entrain de créer une expertise de la plus belle manière.

Une autre difficulté, c'est le fait que le secteur des télécommunications se développe rapidement. Chaque fois qu'il y a une évolution technologique, il faut revenir pour faire des formations pour une mise à niveau.



Comment se fait l'assistance de la Banque Mondiale dans le domaine spécifique des télécommunications au Mali ?

L'assistance de la Banque Mondiale dans le domaine des télécommunications a commencé avec la libéralisation du secteur et l'octroi de la 2ème licence. La Banque a assisté le gouvernement.

Dans le cadre du projet actuel, c'est toute la réforme légale et réglementaire, c'est l'appui technique au régulateur. Nous assistons également l'Etat malien à mettre en œuvre une stratégie d'accès universel.

Pour le régulateur, la Banque Mondiale finance dans le cadre du PAC, le Centre de contrôle et de gestion des fréquences qui est un outil très important pour rendre rationnelle la gestion des ressources rares.

L'autre appui important de la Banque Mondiale, c'est l'assistance à l'ouverture du capital de la SOTELMA. Cette activité a été inscrite dans le cadre du Projet d'appui à la croissance. L'assistance a été faite à plusieurs niveaux. Nous avons aidés le gouvernement à financer une étude pour le plan social pour s'assurer que le volet social est bien géré dans le cadre de la privatisation et le financement de la Banque d'affaires pour supporter tous les efforts du gouvernement jusqu'à la signature de l'accord de cession avec le repreneur stratégique. Il y a aussi un appui pour les actions de communication liées à la privatisation.

Quelle appréciation faites-vous de l'exécution de la composante télécoms au niveau du PAC ?

La composante «télécommunications» s'exécute de manière satisfaisante. Il n'y a pas de problème majeur. C'est une des composantes qui avance à un rythme souhaitable.

Ma dernière question est une question de régulation qui fait débat. Il s'agit de la l'asymétrie tarifaire en matière d'interconnexion. Peut-on connaître le point de vue de la spécialiste de régulation que vous êtes ?

La Banque Mondiale ne formule pas de recommandations précises relatives à la question de l'asymétrie tarifaire en matière de tarifs de terminaison de trafic. Il s'agit en réalité d'une question

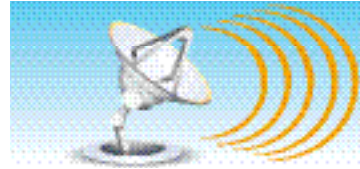
complexe qui a fait l'objet de nombreux débats. La question appelle des solutions adaptées aux spécificités nationales dans le secteur des télécommunications. On peut toutefois offrir quelques pistes de réflexion:

Premièrement, la question de l'asymétrie dans la terminaison des trafics est capitale et stratégique dans la mesure où les opérateurs sont susceptibles de retirer des revenus conséquents de cette activité. Il s'agit cependant d'une activité de gros qui ne devrait pas faire oublier que les modèles économiques des opérateurs, tant du point de vue des charges que des revenus sont de plus en plus liés au marché, surtout lorsque le marché de détail est de petite envergure.

Deuxièmement, cette question est en réalité liée à une question relative au niveau de concurrence sur le secteur et à la position de dominance relative des divers opérateurs présents sur le marché. Par conséquent, elle ne peut être réglée in extenso sans qu'une étude sur les situations de concurrence ne soit menée. Il importe donc de noter que toute décision doit être prise dans ce domaine en considérant la stratégie adoptée en matière de politique sectorielle et le positionnement du gouvernement en matière de symétrie ou d'asymétrie de régulation en général.

Troisièmement, le caractère symétrique ou asymétrique de la régulation ne doit pas être considéré comme une fin en soit, et doit être perçu au contraire dans le cadre d'une dynamique concurrentielle. A titre d'exemple, dans certains pays, une situation d'asymétrie dans la régulation des prix de terminaison sur les réseaux mobiles a progressivement été remplacée par une situation de symétrie dans laquelle l'ensemble des acteurs ont été finalement traités sur un pied d'égalité.

Réalisé par Oumar Y. MAIGA
Service Communication CRT



Offre d'Interconnexion de Référence (OIR) ORANGE MALI SA - SOTELMA SA

Le CRT approuve les OIR

Dans le cadre des mesures visant à assurer une concurrence équitable entre les opérateurs, l'article 17 de l'Ordonnance 99-043/P-RM du 30 septembre 1999 régissant les télécommunications au Mali, fait obligation, aux opérateurs autorisés à exercer des activités de télécommunications sur le territoire du Mali, d'assurer l'accès à leurs réseaux et/ou services de télécommunications, à tous ceux qui le demandent, à des conditions générales de fournitures fondées sur des critères objectifs, transparents, non discriminatoires et garantissant l'égalité d'accès.

L'article 18 de l'Ordonnance ci-dessus stipule que les opérateurs sont tenus d'établir et d'utiliser une Offre d'Interconnexion de Référence (OIR) indiquant les modalités techniques et financières pour la fourniture des principaux services d'interconnexion.

L'article 6 du Décret N° 00-230/P-RM du 10 mai 2000 stipule que les opérateurs puissants sont tenus de publier une offre d'interconnexion de référence approuvée par le Comité de Régulation des Télécommunications.

En référence aux dispositions légales et réglementaires, le CRT a proposé aux opérateurs une procédure, devant conduire à l'approbation des OIRs et à l'application de nouveaux tarifs d'interconnexion qui se résume comme suit :

- Notification aux opérateurs de leurs pouvoirs de marché sur les différents segments de marché, au regard des dispositions de l'article 16 de l'Ordonnance 99-043 du 30 Septembre 1999 régissant les Télécommunications en République du Mali ;
- Communication au Comité de Régulation des Télécommunications des Offres d'Interconnexion de Référence (OIR), telle que prévue par l'article 18 de l'Ordonnance précitée et par le Décret n°00-230/P-RM du 10 Mai 2000 pour ce qui concerne les opérateurs puissants ;
- Approbation par le Comité de Régulation des Télécommunications des OIRS ;
- Conclusion ou modification des contrats d'interconnexion par les parties intéressées ;

Par courriers n°375/06/DJF/DG de ORANGE Mali SA du 20/12/2006 et n°1335/PDG/SOTELMA du 21/12/2006, les opérateurs ont approuvé la procédure.

Par décision n°09-30/MCNT-CRT du 26/11/2009, le CRT a procédé à l'établissement de la liste des opérateurs puissants sur les marchés considérés du «Fixe» et du «Mobile» pour l'année 2010. Ainsi, il ressort que ORANGE Mali SA est opérateur puissant sur le marché du Mobile et SOTELMA SA opérateur puissant sur le marché du Fixe. A ce titre, les deux opérateurs sont tenus de soumettre chacun une offre d'interconnexion de référence (OIR) pour le segment conformément à l'article 18 (1) de l'Ordonnance précitée.

La méthodologie d'approbation de l'OIR

Il faut dire que le modèle de calcul des coûts d'interconnexion retenu par le CRT, et accepté par tous les opérateurs du secteur, est le modèle CMILT Bottom-up de la Banque Mondiale qui estime les coûts d'interconnexion et de production d'un opérateur efficient.

En effet, au lieu de considérer les coûts historiques, le modèle utilise surtout les coûts actuels des éléments de réseau. Pour ce faire, il calcule le coût total d'investissement du réseau en partant de la structure topologique des nœuds du réseau et des coûts unitaires des éléments de réseau. La transmission est en partie optimisée. Un coût unitaire de traversée de chaque élément de réseau est alors obtenu en divisant le coût de l'élément par le trafic qu'il supporte. Ces coûts permettent alors de reconstituer le coût de la terminaison/production d'appel en fonction de son emprunt des différents éléments de réseau.

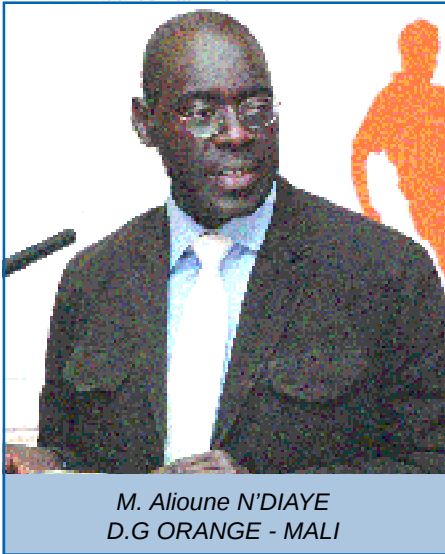
1. Offre d'interconnexion de Orange Mali SA

Par courrier n°263/09/DJF/DG du 07/09/2009, ORANGE Mali SA a soumis, pour approbation, son projet d'offre d'interconnexion de référence (OIR) pour l'année 2010.



Les tarifs proposés dans l'OIR de Orange Mali SA sont les suivants :

Partie proportionnelle :



M. Alioune N'DIAYE
D.G ORANGE - MALI

- Accès fixe = 18 FCFA /mn
- Accès Mobile = 54,35 FCFA/mn.
- Accès SMS = 10 FCFA/sms

Suivant correspondances en date du 15/09/2009, le CRT a requis les observations des acteurs principaux sur ledit projet.

Par ailleurs, en vue de s'assurer de l'orientation des propositions de tarifs d'interconnexion vers les coûts réels comme l'exige l'article 13 du décret n°00-230 du 10 mai 2000 sur l'INTERCONNEXION, notamment le tarif de la terminaison sur le mobile, le CRT a entrepris l'audit des coûts d'interconnexion y afférents. Cette mission d'audit a été confiée à l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications de Dakar (ESMT).

Compte tenu du pouvoir de marché de ORANGE Mali SA, l'audit a porté sur les coûts d'accès à son réseau mobile. Aussi, n'étant pas opérateur puissant sur le marché du fixe, ORANGE Mali SA n'est pas tenu de soumettre des tarifs pour l'accès à son réseau fixe, le tarif de référence étant celui de l'opérateur puissant.

Par courrier n°001/MCNT-CRT du 22 janvier 2010, le CRT a transmis à ORANGE Mali SA le rapport de synthèse des résultats des simulations pour la détermination des coûts d'interconnexion 2010 du réseau mobile. Ces simulations ont été faites sur le modèle CMILT Bottom-up et à partir

des informations fournies par les services techniques et comptables de ORANGE Mali SA.

En vue d'une meilleure compréhension des résultats, des séances de travail ont regroupé les techniciens du CRT et de ORANGE Mali SA.

Sur les échanges avec ORANGE Mali SA.

Suite à ces séances, ORANGE Mali SA, à travers plusieurs courriers (n° 027/10/DRJ/DG du 29/01/10, n° 054/10/DRJ/DG du 18/02/10 et n° 068/10/DRJ/DG du 11/03/10), a formulé des observations qui ont porté sur :

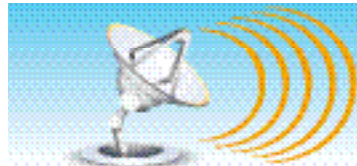
- les prix unitaires des équipements et leurs durées de vie ;
- le coût du capital ;
- les coûts d'installation en pourcentage du coût du capital ;
- le coût de transport et assurances ;
- le taux de coût commun ;
- et la date d'application des nouveaux tarifs d'interconnexion.

A travers ses correspondances n° 0116/MCNT-CRT du 15/02/10 et 156/MCNT-CRT du 09/03/10, le CRT a apporté les clarifications et réponses aux différentes observations de ORANGE Mali SA. Ainsi, certaines observations, jugées pertinentes, ont été prises en compte par le CRT à savoir :

- les durées de vie des équipements qui sont différentes de celles prises en compte dans les calculs précédents. Pour ce faire, le CRT a donc reconduit :
- les valeurs utilisées pour les calculs de coûts d'interconnexion de 2008 ;
- les taux de coûts communs, qui ont été revus.

Cependant, concernant les éléments portant sur le coût du capital, le coût de transport et assurance ainsi que les coûts d'installation en pourcentage et qui ont été, pour la plupart, utilisés lors de la détermination des tarifs d'interconnexion de 2008, le CRT n'a pas jugé nécessaire d'accorder une suite favorable aux modifications présentées par l'opérateur ORANGE Mali SA.

Aussi, au vu des résultats corrigés du modèle, le CRT a décidé de fixer le tarif maximum d'interconnexion de Orange Mali (terminaison sur le mobile) à : 29,5 FCFA/mn HT. En conséquence le projet d'OIR sera amendé .



Par ailleurs, afin de conforter les résultats auxquels il est parvenu, le CRT a procédé à un benchmark des tarifs d'interconnexion de certains pays d'Afrique sub-saharienne, qui donne les résultats suivants :

(En FCFA/mm)

Guinée	20
Sénégal	23,4
Mauritanie	24
Mali	29,5
Burkina Faso	30
Gabon	38
Niger	40

De l'analyse de ce tableau, il ressort que le tarif d'interconnexion du Mali se situe dans la partie médiane des tarifs observés.

Sur les autres dispositions du projet d'OIR de Orange Mali SA

Parallèlement aux discussions sur les tarifs d'interconnexion, le CRT a procédé à l'examen des autres dispositions du projet d'OIR et a, par courrier n°0236/MCNT-CRT du 6 Avril 2010, notifié à ORANGE Mali SA quelques amendements à porter au projet d'OIR.

2. Offre d'Interconnexion de la SOTELMA SA

Par courrier n°0379/MCNT-CRT du 6 juillet 2009, la SOTELMA SA a été invitée à soumettre son projet d'OIR en vue de la révision des tarifs d'interconnexion de 2010. Cette demande a été rappelée successivement à travers les correspondances n° 512/MCNT-CRT du 15/09/09, n° 0542/MCNT-CRT du 07/10/09, n° 0186/MCNT-CRT du 15/03/10 et n° 0232/MCNT-CRT du 02/04/10.

Dans l'attente de la communication par la SOTELMA SA de son projet d'OIR, le CRT a entrepris une mission d'audit des coûts d'interconnexion des réseaux de la SOTELMA. A cette fin, notification lui en a été faite par lettre n° 602/MCNT-CRT du 26 novembre 2009.

Tout comme à Orange Mali SA, cette mission d'audit a été confiée à l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications de Dakar (ESMT).

Compte tenu du pouvoir de marché de SOTELMA SA, l'audit a porté sur les coûts d'accès à son réseau fixe ; n'étant pas opérateur puissant sur le marché du mobile, la SOTELMA n'est pas tenue de soumettre des tarifs pour l'accès à son réseau mobile, le tarif de référence étant celui de l'opérateur puissant.

Le Rapport d'audit présenté par l'ESMT fixe le seuil maximum du tarif d'interconnexion de SOTELMA SA sur le segment de marché du fixe pour :

- l'Accès local fixe : 20,5 FCFA/mn HT ;
- l'Accès interurbain : 37 FCFA/mn HT.

Par courrier n°002/MCNT-CRT du 22 janvier 2010, le CRT a transmis à la SOTELMA SA le rapport de synthèse des résultats des simulations pour la



M. Nourredine BOUMZEBRA
D.G SOTELMA

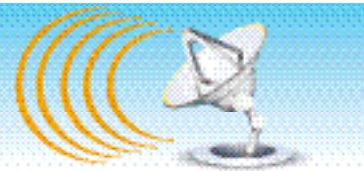
détermination des coûts d'interconnexion 2010 du réseau fixe. Ces simulations ont été faites sur le modèle CMILT Bottom-up et à partir des informations fournies par les services techniques et comptables de SOTELMA SA.

En vue d'une meilleure compréhension des résultats, une séance de travail a regroupé les techniciens du CRT et de la SOTELMA.

Sur les échanges avec SOTELMA SA

Dans son projet d'OIR, transmis par courrier n°80/DG-DC-SOTELMA-SA/2010 du 07 avril 2010, la SOTELMA SA a proposé les tarifs suivants :

Régulation



Partie proportionnelle :

- Accès local fixe : 31,32 FCFA/mn HT ;
- Accès interurbain : 40 FCFA/mn HT.

Lors des échanges avec la SOTELMA, des divergences sont apparues quant aux éléments à prendre en compte dans la détermination du tarif de l'accès local fixe. En effet, selon les cas, le modèle calcule les charges d'interconnexion avec ou sans incorporation du coût de la téléphonie rurale. Dans cette application, les coûts d'interconnexion sont calculés comme suit :

- Pour l'accès local fixe : les charges d'interconnexion sont hors système TDMA, c'est-à-dire n'intègrent pas le coût de la téléphonie rurale ; la raison en est que l'accès local concerne Bamako où la téléphonie rurale ne se justifie pas.
- Pour l'accès interurbain : les charges d'interconnexion comprennent le système TDMA, c'est-à-dire intègrent entièrement la téléphonie rurale.

La SOTELMA, dans sa proposition de 31,32 FCFA/mn HT pour l'accès local fixe n'a pas observé cette distinction.

Compte tenu de ces éléments et sur la base des résultats du modèle, le CRT a décidé d'amender les dispositions du point «B. Appels d'interconnexion vers le réseau de la SOTELMA SA» du projet d'OIR, en fixant les tarifs maximum pour la terminaison sur le réseau fixe de la SOTELMA SA comme suit :

- Accès local fixe : 20,5 FCFA/mn HT ;
- Accès interurbain : 37 FCFA/mn HT.

Afin de conforter les résultats auxquels il est parvenu, le CRT a procédé à un benchmark des tarifs d'interconnexion de certains pays d'Afrique subsaharienne :

(En FCFA/mn HT)

	Local	National
Guinée	20	20
Sénégal	14,8	26,0
Mauritanie	24	24
Mali	20,5	37
Burkina Faso	30	30
Niger	43	43
Niger	40	40

De l'analyse de ce tableau, il ressort que les tarifs d'interconnexion du Mali se situent dans la partie moyenne des tarifs observés.

Sur les autres dispositions du projet d'OIR de la SOTELMA SA

En vue de l'approbation du projet d'OIR, le CRT a requis les observations des acteurs principaux sur ledit projet.

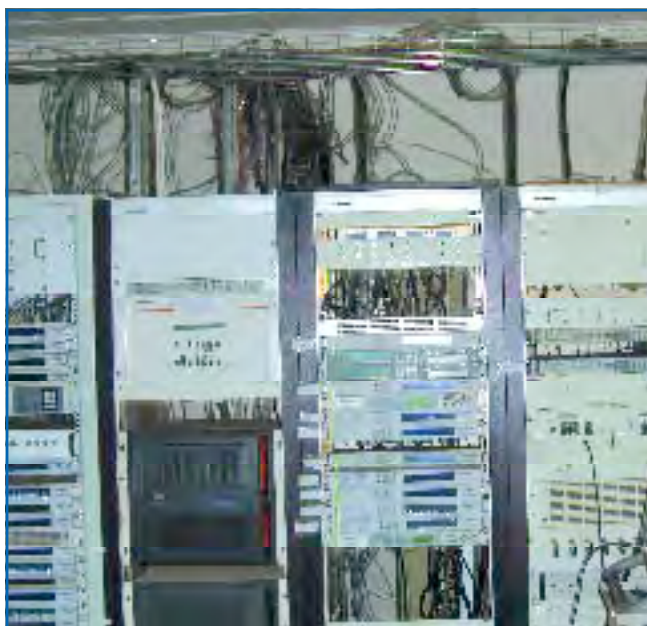
Parallèlement aux discussions sur les tarifs d'interconnexion, le CRT a procédé à l'examen des autres dispositions du projet d'OIR. Par courrier n°0282/MCNT-CRT du 23 avril 2010, il a notifié à la SOTELMA SA quelques amendements à porter au projet d'OIR.

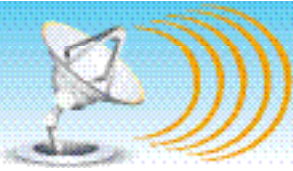
3. Approbation des OIR

Au terme de ce processus, les OIR des deux opérateurs ont été approuvées pour compter du 1er janvier 2010 par le Comité de Régulation des Télécommunications (CRT) du Mali.

Les décisions N°10-033/MCNT-CRT et N°10-034/MCNT-CRT portant approbation de l'Offre d'Interconnexion de Référence (OIR) des deux opérateurs ordonnent leur publication dans leur version intégrale sur leurs sites internet au plus tard le 15 mai 2010 et la conclusion et la signature des contrats entre les parties intéressées au plus tard le 31 mai 2010.

Département Economie et Concurrence CRT





Actualités Internationales

2^{ème} Réunion Préparatoire Région Afrique CMDT-10

L'Afrique adopte une position commune à Bamako



Présidium lors de la deuxième réunion préparatoire de la Région Afrique pour la CMDT-10

Du 29 au 31 mars 2010, Bamako, la capitale malienne a abrité la Deuxième Réunion Préparatoire Région Afrique (RPM-AFR) pour la CMDT-10 et la Conférence des Plénipotentiaires (PP-10) organisée par l'Union Africaine des Télécommunications (UAT).

Cette réunion qui fait suite à la première (1^{ère}) réunion régionale préparatoire qui s'est tenue à Kampala (Ouganda) en juillet 2009, avait pour objectif d'arrêter : d'une part, des propositions communes africaines (Initiatives) à présenter à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-10) prévue en Mai-JUIN 2010 à Hyderabad (Inde) ; et d'autre part, des positions préliminaires communes africaines pour la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT (PP-10) en octobre 2010 à Guadalajara (Mexique).

Étaient présents à cette rencontre, les Experts des 22 Etats membres notamment: le Burkina Faso, le Burundi, la Côte d'Ivoire, la République Démocratique du Congo, le Djibouti, le Gabon, la Guinée, la Guinée Bissau, le Kenya, le Lesotho, le Mali, le Malawi, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Soudan, l'Afrique du Sud, le Togo, le Tchad, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

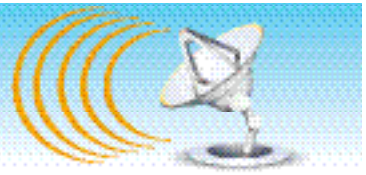
Étaient également représentées l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), la Commission de l'Union Africaine (UA), l'Union Africaine des

Télécommunications (UAT) et l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT)

Cérémonie d'ouverture

A l'ouverture de la cérémonie présidée par le Ministre de la Communication et des Nouvelles Technologies, Mme Diarra Mariam Flantié Diallo, le Directeur Général du CRT, Dr. Choguel K. Maïga, prenant la parole, a souhaité la bienvenue en terre malienne aux participants tout en les assurant sur la tenue des assises avec succès.

Le Secrétaire Général de l'UAT, Jacques Akossi dans son propos, a exprimé ses remerciements aux plus hautes autorités de la République du MALI pour avoir accepté d'organiser cette réunion. Il s'est par ailleurs appesanti sur l'objectif principal de cette réunion, celui de finaliser les documents largement débattus et finalement approuvée lors de la première (1^{ère}) RPM-AFR de Kampala.



Le Secrétaire Général a appelé à élaborer des mécanismes efficaces susceptibles de renforcer les activités de développement dans notre région. Il a rappelé les domaines qui présentent un intérêt significatif pour l'Afrique tels que : le déploiement des infrastructures dorsales à large bande et les prochaines générations de réseaux et services associés, l'accès universel, le renforcement des capacités et surtout l'éducation numérique.

Jacques Akossi Akossi a soutenu la candidature de Dr. Hamadoun Touré qui «a réussi à positionner l'UIT comme un acteur incontournable dans la gestion des problèmes économiques mondiaux.»

Le Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications (BDT), quant à lui a mis en exergue le dynamisme observé dans la croissance des télécommunications/TIC en Afrique malgré le retard constaté dans le développement de la téléphonie fixe et le déploiement de la fibre optique. De même, il a déploré la baisse des investissements consentis dans le domaine des télécommunications/TIC suite à la crise financière mondiale. Enfin, il a exhorté les pays membres de finaliser les initiatives régionales en harmonie avec celles des autres régions.

Le représentant de la commission de l'Union Africaine (UA) a pour sa part rappelé que la 14ème Assemblée des chefs d'Etats et de gouvernements, tenue en février 2010 à Addis Abeba, a clairement tracé les lignes pour le développement des télécommunications/TIC en Afrique. Il incombe donc aux Etats membres d'élaborer les stratégies en vue de la concrétisation de ces orientations a-t-il souligné.

«Nous ne pouvons pas clamer notre fierté d'appartenir au même continent si nous ne sommes pas capables d'harmoniser nos politiques et programmes, d'interconnecter et de partager nos infrastructures, de définir et mettre en œuvre des initiatives communes» a ajouté le représentant de l'UA.

Enfin, il a rassuré que les initiatives consensuelles qui sortiront de cette réunion seront présentées aux différentes instances de l'UA en charge des télécommunications / TIC.

Dans un message vidéo à l'adresse des participants à la rencontre de Bamako, le Secrétaire Général de l'UIT, Dr. Hamadoun I. TOURE a rappelé le rôle stratégique des télécommunications/TIC en tant que moteur du développement économique et social. Il a exhorté les participants à imaginer des solutions pratiques permettant de partager le savoir, développer

les outils, construire et protéger les réseaux de télécommunications/TIC.

Dans son allocution d'ouverture, Mme Diarra Mariam Flantié Diallo, Ministre de la Communication et des Nouvelles Technologies, après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, a dressé le bilan des réformes engagées par le Mali depuis juin 1998.

Elle a relevé que la réforme ainsi engagée a amélioré sensiblement le taux de pénétration téléphonique; ce qui a placé le Mali dans le peloton de tête des Etats africains en la matière.

Par ailleurs, elle a salué les grandes initiatives de l'Union Africaine tout en exhortant les états membres d'honorer leurs obligations statutaires.

Déroulement des travaux

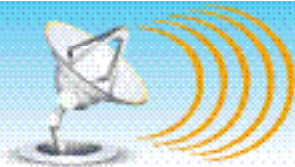
Les travaux ont débuté par la mise en place du bureau dont la présidence fut confiée au Mali. Les participants ont élu la Tanzanie à la vice-présidence, puis le Lesotho (pays anglophone) et le Congo (pays francophone), en qualité de rapporteurs.

Tenant compte du fait que la République Sud africaine a assuré la vice-présidence de la première (1ère) RPM de Kampala, elle a été invitée à assurer le rôle de modérateur de la session relative à la CMDT-10, en l'absence de l'Ouganda auquel cette fonction revenait d'office en sa qualité de pays hôte de la première (1ère) RPM.



Vue de l'assistance lors de l'ouverture des Travaux

De même, les participants ont porté à la tête du bureau de la session pour la Conférence des plénipotentiaires (PP-10), la Tanzanie comme modérateur.



Participants à la deuxième réunion préparatoire de la Région Afrique de la CMDT-10

Ils ont aussi fait la synthèse des résultats de la réunion préparatoire tenue à Kampala, Ouganda en juillet 2009. Après la présentation de ce rapport, Il ressort que la Réunion Préparatoire Régionale pour l'Afrique (RPM-AFR), a identifié pour le cycle 2010-2014 de l'UIT-D : cinq (5) programmes, cinq (5) initiatives régionales et des propositions concernant les travaux futurs des commissions d'études.

Le Directeur du BDT a fait une présentation du rapport de la réunion de coordination tenue en marge de la quinzième réunion du Groupe Consultatif pour le Développement des Télécommunications (GCDT)

Il ressort de son exposé que la réunion de coordination avait pour objectif de faire la synthèse des résultats des six (6) réunions préparatoires régionales (RPM), afin d'élaborer un rapport à soumettre au GCGT-10 pour adoption. Au terme de cette réunion, il a été convenu de: l'harmonisation des programmes définis par les RPM autour de cinq (5) principaux axes; la confirmation des initiatives régionales de chaque RPM dont 5 pour l'Afrique; la compilation des sujets provenant des différentes RPM se rapportant aux commissions d'études et au GCDT et la prise en compte des nouvelles propositions de résolutions.

Examen des propositions communes africaines pour la CMDT -10

Les projets de propositions communes africaines élaborés concernant cinq initiatives élaborées par un consultant ont fait l'objet d'amendements.

Les cinq initiatives sont : Initiative 1 : Renforcement des capacités humaines et institutionnelles; Initiative 2 : Renforcement et harmonisation des cadres politiques et réglementaires pour l'intégration

des marchés africains des télécommunications TIC ; Initiative 3: Développement d'une infrastructure large bande et réalisation de l'inter connectivité régionale de l'accès universel ; Initiative 4: Mise en œuvre de nouvelles technologies numériques de radiodiffusion; Initiative 5: Mise en œuvre des recommandations du Sommet «Connecter l'Afrique» de Kigali 2007.

Après la présentation de l'Initiative 1: «Renforcement des capacités humaines et institutionnelles» par le consultant, les préoccupations et les amendements des participants ont porté sur: le délai d'évaluation de six mois qui a été jugé assez long et proposé qu'il soit ramené à trois mois ; la définition du profil des experts en TIC ; les responsables chargés de la mise en œuvre du programme; la fusion des phases 2 et 3 des propositions de planification de l'initiative ; la reformulation de certaines actions.

Concernant l'Initiative 2 : «Renforcement et harmonisation des cadres politiques et réglementaires en vue de l'intégration des marchés africains des télécommunications/TIC», les participants ont relevé que le document présenté par le consultant ne tient pas compte dans beaucoup de cas, des avancées significatives déjà obtenues dans la phase d'harmonisation et de transposition des textes communautaires au niveau des pays de la région. Ils ont, par conséquent, invité le consultant à présenter une autre proposition qui tienne compte de ces évolutions, tout en fusionnant les phases 2 et 3.

L'Initiative 3 axée «Développement d'une infrastructure large bande et réalisation de l'inter connectivité régionale et de l'accès universel.» a été approuvée par les participants après prise en compte des amendements.

Actualités Internationales



Participants aux Travaux

Pour l'Initiative 4 sur la «Mise en œuvre des nouvelles techniques numériques de radiodiffusion», les participants ont émis des inquiétudes sur les risques de répétitions des études ou des actions à mettre en œuvre avec celles figurant dans les programmes de l'UIT dans ce domaine. En outre, ils ont sollicité une assistance technique de l'UIT en la matière tout en soutenant la mise en œuvre d'un volet de renforcement des capacités humaines dans cette initiative.

L'Initiative 5 sur la «Mise en œuvre des résultats du sommet «connecter l'Afrique» ayant été longuement discuté à Kigali, les participants l'ont adopté en l'état.

Préparatifs africains pour la PP-10

Dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Plénipotentiaires qui se tiendra à Guadalajara 04-22 octobre 2010 une présentation a été faite afin d'aider les pays africains.

Dans cette présentation, il a été fait état des questions d'intérêt commun qui y seront abordées notamment la cyber-sécurité, le changement climatique, le Règlement des Télécommunications Internationales (RTI), la structure de l'UIT, la définition des terminologies, la conformité et l'interopérabilité des réseaux.

En outre, les participants ont été informé que la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 06 Septembre 2010.

Après cet exposé, les participants se sont accordés sur la nécessité de s'inspirer de l'expérience des autres régions pour identifier des questions d'intérêts communs devant faire l'objet de leurs préoccupations communes.

Aussi, six (6) questions d'intérêt commun devant faire l'objet de contribution à soumettre au secrétariat de l'UAT ont été identifiées : le Changement

climatique ; la Cyber sécurité ; la conformité et l'interopérabilité; le Règlement des Télécommunications Internationales (RTI) ; les structures de l'UIT et la définition des Terminologies.

Les pays membres ont été invités à s'inscrire dans des groupes en fonction des questions.

Les annonces de candidature

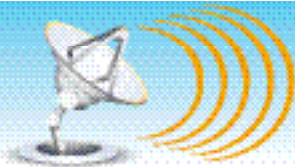
Après l'annonce officielle par le Mali de la candidature du Dr. Hamadou Touré au poste de Secrétaire Général de l'UIT, d'autres candidatures ont été enregistrées aux différents postes et instances.

Ainsi, la Cote d'Ivoire a sollicité l'appui des pays africains à Mme ASSOUMOU Regina Fleure pour la présidence de la Commission d'Etudes de l'UIT. Le Burkina Faso a informé la réunion de son intention de présenter la candidature de M. Brahima SANOU, Chef de Bureau régional de l'UIT pour l'Afrique, au poste de Directeur du BDT. M. Sami Al Basheer Al Morshid, Directeur du BDT a profité de sa présence à cette réunion pour informer les délégués de sa candidature au même poste à la prochaine Conférence des plénipotentiaires du Mexique.

La réunion a pris note des annonces tout en évoquant l'existence de mécanisme officiel de saisine des pays membres.

A la fin des travaux, les participants se sont félicités du bon climat qui a prévalu tout au long de la réunion de même qu'ils ont exprimé leur totale satisfaction des conditions de travail et de séjour en terre malienne. Une motion de remerciement aux autorités maliennes a été lue par le Sénégal.

Oumar Y. MAIGA
Services Communication CRT



Conseil d'Administration de L'UAT

Adoption du programme d'activités 2010-2011



Le Présidium du Conseil d'Administration de l'UAT

La 11ème Session Ordinaire du Conseil d'Administration de l'UAT s'est tenue à Bamako, Mali, du 01 au 02 avril 2010 à Azalai Grand Hôtel.

Ont participé à cette session, des Etats membres du Conseil d'Administration (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Nigéria, Cameroun, Burundi, Tchad, Kenya, Tanzanie, Soudan, Zimbabwe, Lesotho) ; des délégués des cinq Etats non membres du Conseil (Congo, Malawi, Niger, Guinée, Gabon, Togo) ; des représentants des organisations internationales invitées (UIT, UA, ESMT).

Le quorum des deux tiers des membres du Conseil a été atteint avec la présence de treize (13) membres sur les dix neuf dont il est composé.

A l'ouverture des travaux, le Conseil a élu le Bureau suivant: Président – Sénégal ; Vice-président – Zimbabwe et rapporteur – Burundi et Nigeria.

Le projet de l'ordre du jour et le projet de Plan de Travail ont été adoptés sans amendement.

Examen du Rapport du Secrétaire Général

A la présentation du rapport du Secrétaire Général de l'UAT, certaines questions ont été examinées par les membres du Conseil d'Administration. Concernant la question du transfert du siège de

l'UAT à Kinshasa, il a été demandé au Secrétaire Général de poursuivre les contacts avec les autorités de la RDC sur ce sujet afin que la position de la RDC soit communiquée à la prochaine conférence des plénipotentiaires pour la prise d'une décision finale.

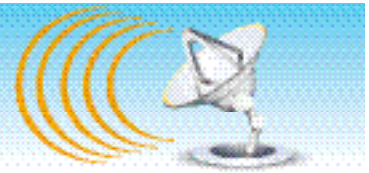
Le Conseil a invité les Etats membres qui n'ont pas encore ratifié ou adhéré à la présente Constitution et Convention de le faire avant la prochaine Conférence des Plénipotentiaires.

Au titre des contributions, le Conseil a noté les difficultés de l'UAT pour la mise en œuvre de son programme d'activités en raison des contraintes financières dues au non-paiement des contributions par certains Etats Membres. Il a en outre noté les efforts consentis par le Secrétaire Général pour la liquidation des dettes envers les anciens employés de l'Union.

Le Conseil a salué les efforts faits par certains Etats membres qui ont récemment payé la totalité ou une partie de leurs arriérés de contribution notamment: le Congo, la Guinée Bissau, les Comores, l'Angola et la Libye. Il a aussi invité tous les Etats membres de s'acquitter régulièrement de leurs contributions annuelles et ceux qui accusent des arriérés de contribution à les apurer. Il a enfin exhorté les Etats membres à payer leur contribution volontaire de 50.000 \$ EU conformément à la résolution adoptée par la 4ème Session extraordinaire de la CPL tenue au Cap, Afrique du Sud en décembre 1999.

Par ailleurs, le Secrétaire Général a présenté un projet de programme d'activités et de budget pour l'exercice financier 2010-2011 qui s'équilibre en ressources et en emploi d'un montant de 1.570.195 \$ EU.

Ce montant proviendra des contributions des Etats Membres, des Membres Associés, des



Participants au Conseil d'Administration de l'UAT

partenaires, de recouvrement des arriérés de contribution et des contributions volontaires.

Le Conseil a noté que cinq (5) Etats ne sont plus membres de l'Union. De ce fait, leur part contributive n'a pas été prise en compte dans le présent budget de l'Union.

Le Conseil a recommandé que le Budget puisse donner des détails sur les montants des dépenses proposés.

Il a en outre émis le souhait d'avoir un budget programme dégageant les rubriques budgétaires non réalisés pendant l'exercice précédant afin qu'ils soient repris dans le nouveau budget.

Si les fonds attendus ne sont pas reçus, le Secrétariat Général veillera à établir un programme opérationnel sur les priorités à déterminer et en fera rapport au prochain Conseil.

Le Conseil a approuvé le programme d'activités et le Budget pour l'exercice financier 2010-2011 d'un montant de 1.570.195 \$ EU.

Le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour de la CPL-2010 qui sera précédé par un Segment de haut niveau dont le thème retenu est le suivant : «Développer l'infrastructure des télécommunications/TICs en Afrique : Rôle et responsabilités du gouvernement.»

Il a été demandé au Secrétariat Général d'enrichir le programme en augmentant le nombre de sessions et d'orateurs.

Le Conseil a également proposé que le secrétariat général adopte au cours des réunions, l'utilisation d'une documentation électronique afin de faire l'économie du papier.

Suite à des échanges de points de vue sur les thèmes proposés par le Secrétariat Général, et tenant compte de la décision prise par l'Union Africaine de déclarer 2010 année de Paix et de Sécurité en Afrique lors de la Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernements en février 2010, le Conseil a adopté le thème «Les Télécommunications/TICs au service de la paix et de la sécurité en Afrique » pour la commémoration de ladite journée, le 7 décembre, 2010.

Le Conseil a demandé aux Etats membres d'accorder plus d'importance à la célébration de cette journée.

Le mandat du Secrétaire Général arrivant à terme en juin 2010, le Conseil a été informé de l'absence de candidature au poste.



Participants au Conseil d'Administration de l'UAT

Le Conseil se réunira à Brazzaville, Congo, en session spéciale du 14 au 16 septembre 2010 en marge de la CPL-2010. Cette Conférence qui se tiendra du 22 au 24 septembre sera précédée par la Réunion du Comité Préparatoire de la Conférence du 18 au 20 septembre 2010.

Service Communication CRT



Actualités Internationales

Conférence Mondiale sur le Développement des Télécoms avec la participation du Mali du 24 Mai au 04 Juin 2010

A Hyderabad (sud de l'Inde), avec la participation de plus de 1.400 représentants des pays membres de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), dont le Mali, s'est tenue la CMDT-10

Cette Conférence, organisée par l'UIT, visait à identifier les priorités relatives au développement des télécommunications et des TIC afin d'adopter le plan d'action de Hyderabad qui déterminera les nouvelles tendances dans le secteur pour les quatre ans à venir dans le but de jeter les bases de l'édification d'une société de l'information.

La rencontre avait également pour objectifs d'adopter des stratégies pour soutenir les politiques gouvernementales en matière de développement et de transfert des TIC à travers les investissements.

S'exprimant à l'ouverture de cette Conférence, le Secrétaire Général de l'UIT, Hamadoun Touré a passé en revue l'évolution du secteur des télécoms dans le monde depuis la Conférence de Doha (2006).



Dr Hamadoun Touré S.G de l'UIT à la CMDT-10

Cette période a connu une augmentation de 150 PC des utilisateurs de la téléphonie mobile, dont le nombre est passé de 2 à 5 milliards, a-t-il précisé.

La rencontre a été ponctuée par des tables-rondes et des groupes de travail qui se sont penchés notamment sur les télécommunications d'urgence, la politique globale, le passage des médias analogiques aux médias numériques, ainsi que le lancement de l'académie de l'UIT.

Lors de cette Conférence à laquelle des ministres et des représentants du secteur privé des pays membres étaient présents, le Mali a été représenté par le Ministre de la Communication et des Nouvelles technologies, Mme Diarra Mariam Flantié Diallo. La délégation malienne comprenait également des représentants du CRT dont la Présidente du Conseil Mme Diallo M'Bodji Sène, le Directeur Dr. Choguel K. Maïga et le Groupe de techniciens représentant le Mali dans les commissions de travail.



Mme DIARRA Mariam Flantié DIALLO Ministre de la Communication et des NT à la CMDT-10 à Hyderabad en Inde

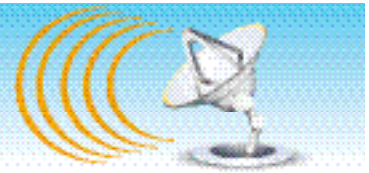
Dans son adresse aux participants, Mme Diarra Mariam Flantié Diallo a salué «le travail énorme et décisif» accompli par l'UIT notamment en Afrique aux fins d'atteindre les Objectifs du Millénaire.

Le Ministre de la Communication a informé de la disponibilité de notre pays à accueillir un Sommet régional ou international pour mesurer le chemin parcouru et arrêter de nouvelles perspectives pour atteindre les objectifs assignés à Kigali.

Mme Diarra a fait une revue du vaste programme de désenclavement numérique en cours au Mali basé sur :

- une réforme en profondeur du secteur des télécommunications avec un nouveau cadre réglementaire consacrant le désengagement de l'État du secteur des télécommunications et l'ouverture à la concurrence;

Actualités Internationales



- l'élaboration d'une Politique Nationale et la mise en œuvre du Plan Stratégique National des TIC;
- la création du Fonds d'Accès Universel afin de réduire la fracture entre les zones urbaines et les vastes zones rurales du Mali en matière d'infrastructures et services TIC.
- La poursuite de la mise en œuvre du désenclavement numérique de notre pays à travers le déploiement d'une infrastructure large bande à fibre optique inscrits dans les différentes Politiques Nationales de développement lequel vise d'une façon générale à atteindre des objectifs du Programme de Développement Economique et Social (PDES) du Mali et cela en parfaite harmonie avec les objectifs du Millénaire pour le

Développement (OMD) et du Sommet "Connecter l'Afrique" tenu à Kigali en octobre 2007.

Notre politique et plan d'action national, a indiqué Mme Diarra, s'inscrivent dans une perspective globale d'intégration sous-régionale et régionale définie par les organisations telles que l'UA, la CEDEAO, l'UEMOA ou l'UAT selon le niveau requis. Elle a invité le Bureau de Développement des Télécommunications à axer ses priorités au développement et l'accès aux infrastructures de base.

Service Communication CRT

SYNTHESE DE LA DECLARATION D'HYDERABAD

La Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications (CMDT-10) qui s'est tenue à Hyderabad en Inde a adopté une déclaration dénommée « Déclaration d'Hyderabad ».

La CMDT-10 déclare le large accès aux télécommunications/TIC essentiel pour le développement de l'humanité sur le plan économique, social et culturel, ainsi que pour l'édification d'une société mondiale de l'information. Cet accès ouvre de nouvelles opportunités d'interactions entre les êtres humains, de partage des connaissances et des compétences spécialisées.

Aussi, indique la déclaration, il convient de tirer pleinement parti de ces opportunités, afin d'encourager le développement durable, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et la réduction de la vulnérabilité, en particulier celles des populations défavorisées et marginalisées, y compris les femmes, les enfants, les populations autochtones et les personnes handicapées.

L'accès généralisé aux services et applications de télécommunication/TIC ouvre de grandes perspectives à la modernisation des services de gouvernement et des services publics utilisant les TIC, par exemple dans les secteurs des soins de santé et de l'éducation. Il ouvre également de nouvelles perspectives au partage des connaissances et aux interactions entre les êtres humains dans le monde.

La déclaration reconnaît les progrès accomplis par l'UIT et ses partenaires dans le but d'améliorer l'accès universel et donner forme à la toute nouvelle société mondiale de l'information avec la mise en œuvre des Plans d'action de Buenos Aires (1994), de La Valette (1998), d'Istanbul (2002) et de Doha (2006).

Elle reconnaît également la progression spectaculaire de l'accès aux télécommunications/TIC dans le monde entier avec le cellulaire mobile et l'adoption du large bande qui a fait de sensibles progrès. Les rapides avancées dans

l'utilisation des technologies large bande pour stimuler l'innovation et les nouveaux services devraient se poursuivre au cours des années à venir souligne la déclaration.

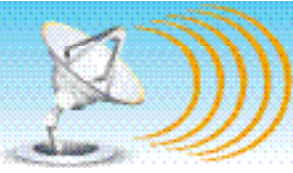
La déclaration met l'accent sur la fracture numérique qui subsiste et qui est aggravée par les disparités de l'accès et des infrastructures large bande entre les pays et à l'intérieur des pays, en particulier entre les zones urbaines et les zones rurales. Aussi note la déclaration, le développement rapide des infrastructures de télécommunication/TIC dans les zones rurales et isolées, au moyen de technologies adaptées, est pour nombre de pays, une priorité immédiate. Egalement l'absence d'infrastructures pour appuyer le développement des TIC dans les zones rurales, doit trouver des solutions adaptées et économiquement abordables.

L'accès du large bande et l'utilisation de cette technologie, appuyés par de solides réseaux dorsaux nationaux, sont de plus en plus considérés comme des services essentiels qui doivent être mis à la disposition de tous en vue de la création d'économies et de sociétés de l'information interconnectées.

La déclaration indique que le déploiement de réseaux de télécommunication/TIC permet aux Etats d'être mieux à même de fournir à leurs administrés des services de cybergouvernement, qui améliorent la transparence, la responsabilité, l'utilisation des ressources et l'accès aux services publics, y compris la santé et l'éducation.

Les technologies large bande sans fil, en particulier, et les services et les applications que ces réseaux rendent possibles peuvent encourager la généralisation de télécommunications/TIC abordables et accessibles à tous, compte tenu du rôle des technologies par satellite dans la fourniture de l'accès dans les zones rurales et isolées.

Les réseaux de prochaine génération (NGN) sont à cet égard très prometteurs. Assurer la transition harmonieuse



Actualités Internationales

vers les réseaux NGN représente également un défi sur le plan de l'interconnectivité, de l'interopérabilité et de la qualité de service de bout en bout.

La déclaration d'Hyderabad a attiré l'attention des décideurs, des régulateurs, des radiodiffuseurs et des autres parties prenantes sur la gestion efficace du spectre et le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique qui sont des questions d'une importance capitale.

La Déclaration fait le constat que l'utilisation croissante des applications TIC, la popularité des réseaux sociaux et l'apparition de "l'Internet des objets" rendent aux usagers des services innovants et utiles, mais font qu'il est plus difficile d'instaurer et de maintenir la confiance dans la disponibilité, la fiabilité, la sécurité et l'utilisation des télécommunications/TIC.

La solution à ces problèmes est de créer une coordination et d'intensifier la coopération internationale en matière de cybersécurité, y compris par l'intermédiaire du Programme mondial cybersécurité de l'UIT (GCA), ainsi que l'élaboration de politiques publiques, de mesures juridiques et réglementaires visant à assurer la cybersécurité, par exemple la protection en ligne des enfants et des femmes.

Dans le contexte de la convergence, la déclaration d'Hyderabad invite les décideurs et les régulateurs à promouvoir un accès généralisé et abordable aux télécommunications/TIC par le biais de la mise en place d'un environnement réglementaire et juridique équitable, transparent, stable, prévisible et non discriminatoire qui permet d'encourager la concurrence, la poursuite de l'innovation sur le plan des technologies et des services et de stimuler les investissements.

Elle invite à assurer une formation aussi large que possible aux compétences de base dans le domaine des TIC et à renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour le développement et l'utilisation des réseaux, applications et services TIC.

Les pays les moins avancés (PMA) constituant le maillon le plus faible de la communauté internationale selon la déclaration, la Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications d'Hyderabad s'est félicitée de la tenue prochaine de la 4ème Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra en 2011 et a réaffirmé sa détermination à répondre aux besoins spécifiques de ces pays dans le domaine des télécommunications/TIC.

Les incidences négatives des changements climatiques, la contribution des télécommunications/TIC dans la surveillance, l'atténuation de leurs effets a été mis en exergue.

Aussi, souligne la déclaration, les "TIC vertes" (TIC sans danger pour l'environnement) et les sources d'énergie renouvelables contribuent à préserver l'environnement

en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant le niveau de vie. Il est important d'élaborer des politiques pour une mise au rebut adéquate des déchets électroniques.

Les télécommunications/TIC jouent un rôle essentiel dans la détection des catastrophes, l'alerte rapide, la planification préalable, les secours en cas de catastrophe et le rétablissement de la situation après une catastrophe. Les administrations devraient appuyer l'élaboration de politiques et de stratégies facilitant l'utilisation des télécommunications/TIC, en particulier des radiocommunications, dans la gestion des catastrophes.

L'Assemblée Générale des Nations Unies évaluera en 2015 les résultats et la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ainsi que l'Agenda de Tunis du SMSI. En conséquence, une attention accrue sera portée aux objectifs de développement de l'UIT et aux travaux de l'UIT-D visant à réduire la fracture numérique au cours du prochain cycle d'études du développement.

Le Plan d'action d'Hyderabad constitue un tout qui encouragera le développement équitable et durable des réseaux et services TIC, comprenant des Questions à l'intention des Commissions d'études, cinq programmes ainsi que des initiatives régionales qui traitent des besoins spécifiques des régions. Les cinq programmes sont les suivants:

- Programme 1: Développement des infrastructures et des technologies de l'information et de la communication
- Programme 2: Cybersécurité, applications TIC et questions relatives aux réseaux IP
- Programme 3: Réalisation d'un environnement propice
- Programme 4: Renforcement des capacités et intégration numérique
- Programme 5: Pays les moins avancés, pays ayant des besoins particuliers, télécommunications d'urgence et adaptation aux changements climatiques

La déclaration a appelé au renforcement de la coopération entre les trois Secteurs de l'UIT, le partenariat public-privé et d'explorer des méthodes innovantes de financement des projets de développement, avec la collaboration étroite des institutions internationales, régionales et nationales de financement et d'investissement.

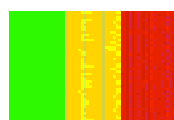
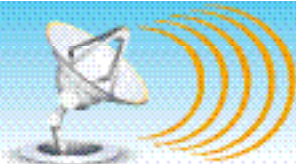
La Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications de 2010 a appelé les Etats Membres et les Membres de Secteur de l'UIT à contribuer à la bonne mise en œuvre du Plan d'action d'Hyderabad.



« Je suis pleinement engagé envers le succès à court et à long terme de l'UIT, et ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour en défendre la cause. »

Dr Hamadoun Touré **Candidat au poste de Secrétaire Général de l'UIT**

**Mon engagement envers l'UIT :
Bâtissons le futur selon nos acquis**



Son Excellence Mr Modibo Sidibé

Premier Ministre, République du Mali

Il est un honneur de vous informer que le Gouvernement de la République du Mali a décidé de présenter, pour l'élection, le candidat du Dr Hamadou Touré au poste de Secrétaire Général de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), lors de la Conférence des Plénipotentiaires qui se tiendra à Guadalajara, au Mexique du 4 au 22 octobre 2020.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer la reconnaissance de mon pays pour la confiance que les 181 États Membres de l'Union ont placés au Dr Touré, lors de son élection en novembre 2000 en qualité de Secrétaire Général de l'UIT, à Antalya en Turquie.

Durant ce premier mandat, le Dr Touré a fait preuve d'initiatives, de compétence et d'intégrité dans la gestion quotidienne de l'Union dans le cadre d'un travail d'équipe. Il a également montré un sens très élevé de leadership dans l'innovation, une des caractéristiques fondamentales des Technologies de l'Information et de la Communication, qui demeurent un outil essentiel de développement socio-économique pour nos pays.

Aussi, en plus de ses cursus académiques universitaires, le Dr Touré dont le curriculum vitae figure en annexe à la présente, a une riche expérience dans le secteur public, le secteur privé et les organisations internationales.

Fort de ces succès et des bonnes perspectives pour notre Organisation continue, le Gouvernement de la République du Mali sollicite à nouveau la soutien de votre Gouvernement à la candidature du Dr Hamadou Touré au poste de Secrétaire Général de l'UIT.

En vous remerciant mes sentiments d'estime et mes remerciements anticipés, je vous prie de bien vouloir agréer l'assurance de ma très haute considération.

Modibo Sidibé
Premier Ministre,
Chief du Gouvernement
République du Mali



C'est à la fois un honneur et un privilège de me présenter à nouveau au poste de Secrétaire Général de l'UIT, et de réaffirmer mon engagement envers l'UIT et sa mission.

Tout ce que nous faisons, les TIC en sont à l'origine.

Le monde d'aujourd'hui serait unimaginable sans les TIC, qui sont véritablement devenues la base de tout ce que nous faisons – la santé, l'éducation, les industries, les transports, les services – toujours omniprésentes.

Les TIC sont le moteur de développement social et économique et seront bientôt la première chaîne des services dans tous les domaines – de la santé à l'éducation ; de l'administration politique à l'interaction sociale ; de la gestion de l'environnement aux systèmes de transports modernes ou réseaux d'énergies.

Les TIC sont l'affaire de l'UIT.

Nous devons donc être proactifs par rapport aux besoins éventuels du monde dans les années à venir. Nous devons nous assurer que tout le monde travaille ensemble – les gouvernements comme les industries – pour intégrer des solutions pratiques permettant de partager le savoir, développer des outils, construire et protéger les réseaux de communication.

Nous allons faire face à de nouveaux défis – des "espaces blancs" aux "cloud computing", tout en s'assurant de ne pas créer une brèche large bande, alors que nous rejoignons la fracture numérique – mais je suis certain que, sous ma direction, et avec le soutien de nos membres, l'UIT continuera à prospérer.

Actualités Internationales



Tenir mes promesses

En 2006, lorsque pour la première fois je me suis présenté au poste de Secrétaire Général de l'UIT, j'ai fait des promesses, et je suis fier d'avoir pu les honorer.

- J'ai promis des améliorations concrètes dans les domaines de la **transparence** et de la **responsabilisation** – et j'ai tenu ma promesse. Par exemple, un portail spécial a été créé pour les Etats Membres, pour leur permettre un meilleur accès aux données financières concernant l'emploi et la finance.
- J'ai promis d'instaurer un **esprit d'équipe** – et j'ai tenu ma promesse. La coordination entre les secteurs de l'UIT n'a jamais été aussi bonne qu'aujourd'hui.
- J'ai promis une plus grande **efficacité** – et j'ai tenu ma promesse. A travers la mise en place de réunions sans documents imprimés notamment, ou l'introduction d'outils de gestion qui ont permis une réduction des coûts et ont contribué à la stabilisation financière de l'Union.
- J'ai promis une meilleure **visibilité** et **mise en valeur** de l'Union – et j'ai tenu ma promesse. L'UIT est mieux connue aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été, grâce à notre engagement avec nos membres ; grâce à l'attention que nous prêtant les médias ; et grâce à notre présence au sein de l'ONU.
- J'ai promis de l'**innovation** – et j'ai tenu ma promesse. Nous avons initié les séries d'événements ITU Connect, nous avons démarré le programme mondial cybersécurité, nous avons créé le Forum SMSI et relancé le processus du SMSI. Nous avons créé l'initiative "Bâtir sur l'arge Bande".

Depuis ma prise de fonctions, je suis resté optimiste dans ma démarche : réaliste devant mes attentes ; et consciemment guidé par une envie de résultats concrets et un désir de persévérer à tous les niveaux.

Ma vision d'un second mandat

En cas de réélection, j'assurerais la continuité des engagements fondamentaux de l'UIT. C'est une promesse. Ce que nous faisons de mieux réside dans nos actions fondamentales, et c'est là que nous voulons continuer à exceller.

Mon engagement envers l'UIT, et les membres de l'UIT, est indéfectible. Mon but est d'utiliser les TIC comme bases fondamentales pour nous diriger et de continuer à démontrer que les TIC sont une partie de la solution aux problèmes mondiaux auxquels notre époque est confrontée. De l'utilisation juste et équitable de ressources limitées à la création de normes mondiales ; des objectifs des SMSI aux GMD ; de la crise financière au réchauffement climatique.

A l'aide de la prudence et la sagesse de la coopération nationale et internationale, nous sommes le leader logique dans ce domaine. Et je suis résolu à bâtir dans l'inspiration de notre Travail et l'assurance que nous avons sur nos plans.



Dans les quatre années à venir, je fais la promesse de diriger les activités de l'UIT :

- La **Radiocommunication** – Vu la montée en flèche de la demande pour la bande passante et les services, l'UIT-CTT sera une réunion essentielle pour l'UIT alors qu'elle répond à la demande de fréquences radioélectriques justes et efficaces, et de services satellites optimisés.
- La **Normalisation** – Depuis presque un siècle et demi, l'UIT travaille avec succès sur les normes mondiales. Dans le monde complexe d'aujourd'hui, les normes globalement reconnues prennent une ampleur vitale. Pour notre génération comme pour celles qui suivront.
- Le **Développement** – Avec environ cinq milliards d'abonnés au mobile en 2010, l'UIT a pratiquement achevé son objectif : connecter le monde. Mais il reste encore tellement à faire – y compris bâtir sur l'arge bande.

Je suis pleinement engagé envers les succès à court et à long terme de l'UIT, et ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour en défendre la cause.

Cela implique la capitalisation des bénéfices des **structures fédératives** de l'Union. Cela implique la perpétuation des négociations de partenariats entre les secteurs privés et publics, et qu'il faut continuer à renforcer le rôle de l'UIT parmi les autres agences de l'ONU et les organisations internationales.

J'ai la certitude que l'Union de mon espérance et dans les secteurs publics et privés, et surtout ici à l'UIT, pendant mon premier mandat de Secrétaire Général – est absolument incontestable.

Par conséquent, je demande – et apprécie – votre soutien, et je me réjouirai de pouvoir renouveler l'opportunité de diriger cette organisation unique alors que nous faisons face à l'avenir, ensemble.

Ensemble, nous pouvons faire de ce monde un monde meilleur !

Merci.



Biographie de Dr Hamadoun Touré

Élu Secrétaire général à la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT en novembre 2006 à Antalya (Turquie), Dr Hamadoun Touré a pris ses fonctions en janvier 2007. Il avait précédemment occupé le poste de Directeur du BDT de 1996 à 2006.

Né le 5 septembre 1953, Dr Hamadoun Touré est titulaire d'une maîtrise d'ingénierie électrique de l'Institut électrotechnique des télécommunications de Leningrad (LEU, ex-URSS) et d'un doctorat de l'Université d'électronique, de télécommunication et d'informatique de Moscou (MTUCI, Russie). Il a quatre enfants et deux petites-filles.



Avant d'être élu au poste de Directeur du BDT, Dr Hamadoun Touré exerçait les fonctions de Directeur régional Afrique à ICC Global Communications (1996-1998). À ce titre, il a dirigé les activités d'ICC depuis le Bureau régional de l'entreprise situé en République sud-africaine, jetant les bases de l'implantation et du bon fonctionnement d'ICC au niveau régional.

En décembre 1983, Dr Hamadoun Touré a intégré l'Organisation internationale des télécommunications par satellite (INTELSAT). De 1986 à 1990, il a été le responsable des télécommunications du Programme d'assistance et de développement (PAD) d'INTELSAT. De 1990 à 1994, il a occupé le poste de Directeur pour la région Afrique à INTELSAT. Et de 1994 à 1998, il a été Directeur du Groupe Afrique et Moyen-Orient. À ses postes, il a été amené à gérer des budgets annuels dépassant les 115 millions de dollars.

Dr Hamadoun Touré est bien connu pour son engagement sans faille dans des projets comme AFROSAT, AFSAT, PANAFTEL (Réseau panafricain de télécommunication), ainsi que pour ses contributions à de nombreuses conférences et réunions de l'UIT, d'INTELSAT, de RASCOM, de l'UPAT (Union panafricaine des télécommunications), de PANAFTEL et de la CAPTAC (Conférence des administrations des postes et télécommunications de l'Afrique centrale).

Au niveau national, Dr Hamadoun Touré a assumé les fonctions de Directeur de la station territoriale de Bamako (Mali) de 1981 à 1985, puis a coordonné les activités de l'Office national des postes et télécommunications (ONPT). Il a travaillé pour le Centre de commutation international de Bamako en 1980 et pour le terminal de faisceau à hertziers de PANAFTEL à compter d'octobre 1979.

Ses compétences linguistiques et ses qualités de négociateur l'ont aidé à coordonner efficacement des activités dans plusieurs domaines au niveau international. Dr Hamadoun Touré parle couramment trois langues officielles de l'Union: l'anglais, le français et le malinké.



C'est un radio amateur enthousiaste (indicatif HR0FHT) et il est membre d'IEEE et de l'Académie internationale de télécommunications.

Dr Touré possède de nombreux mérites et titres honorifiques, qui incluent :

- Chevalier de l'Ordre National du Mali
- Officier de l'Ordre National de Côte d'Ivoire
- Ordre de Duarte, Sanchez et Mella de la République Dominicaine
- Citoyen d'honneur des villes de Greda (Costa Rica) et de Yamasá (République Dominicaine)
- Doctorats honorifiques de nombreuses universités dans des pays tels que l'Arménie, la Biélorussie, le Rwanda et l'Uruguay.



CONSEIL DE L'UIT 2010

L'Inde assure la présidence du Conseil de l'UIT pour 2010

L'organe directeur de l'UIT, le Conseil, composé de 46 Etats Membres, a tenu sa session annuelle du 13 au 22 avril 2010 à Genève. Les débats ont porté sur les stratégies pour le développement des technologies de l'information et de la communication

Le Conseil, qui s'est réuni six mois avant la Conférence de plénipotentiaires de l'Union, qui se tiendra à Guadalajara (Mexique) du 4 au 22 octobre 2010, a, au cours de sa session, examiné la mise en œuvre des plans financier et stratégique de l'Union pour la période 2008-2011, ainsi que les projets de plans pour la période 2012-2015.

A la première séance plénière, l'Inde a succédé au Ghana pour assurer la présidence tournante.

A l'ouverture le Président désigné, M. R.N. Jha, Directeur Général Adjoint du Département des télécommunications du Gouvernement de l'Inde, a déclaré que "Cette session du Conseil revêt une importance particulière en cette année de Conférence de plénipotentiaires de l'UIT. Nombre de questions examinées ici se retrouveront à l'ordre du jour de la Conférence au Mexique".

Pour M. Jha, alors que l'UIT s'apprête à célébrer cette année son 145ème anniversaire, l'importance de l'Union s'accroît à mesure qu'apparaissent de nouvelles technologies et applications, et de nouveaux services qui contribuent à la croissance économique mondiale.

Dans son discours sur l'état de l'Union, le Secrétaire Général de l'UIT Dr. Hamadoun Touré a relevé certains résultats marquants récemment obtenus, tels que les nouvelles normes UIT pour le développement de la TV 3D et l'élaboration d'un chargeur universel pour téléphones mobiles, ainsi que les interventions rapides de l'UIT pour rétablir les liaisons de communication au lendemain des tremblements de terre qui ont dévasté Haïti et le Chili au début de cette année.

Reconnaissant qu'il fallait obtenir un appui plus large afin de renforcer le rôle de l'UIT, le Dr Touré a dit: "Nous sommes une organisation qui s'adapte au marché dans un environnement en pleine évolution, et, à ce titre, nous devons en permanence nous employer à continuer à être

toujours plus utiles". Il a ajouté que les membres de l'UIT "seront ainsi convaincus que soutenir les travaux de l'Union est un bon investissement".

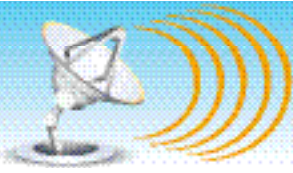
Le Conseil a débattu de la préparation de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, réunion capitale au cours de laquelle les Etats Membres de l'UIT décident du rôle futur de l'organisation et déterminent dans quelle mesure elle peut influencer sur le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le monde.

Organisée tous les quatre ans, cette conférence définit les politiques générales de l'Union, adopte les plans stratégiques et financiers et élit la direction de l'organisation, les membres du Conseil et ceux du Comité du Règlement des radiocommunications.

Autre grand événement à l'ordre du jour du Conseil de l'UIT: la Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications (CMDT-10) qui aura lieu à Hyderabad (Inde), du 24 mai au 4 juin prochains.

La CMDT-10 déterminera les questions de télécommunication/TIC à examiner au cours du prochain cycle de quatre ans. Plusieurs réunions préparatoires régionales ont été organisées dans le monde pour la présentation à la Conférence mondiale de contributions sur les stratégies et priorités en vue d'encourager le développement des TIC. "Je ne saurais trop insister sur l'importance exceptionnelle de la CMDT cette année", a dit le Dr Touré. La Conférence adoptera une déclaration et un plan d'action qui ouvriront la voie à l'édification d'une société de l'information véritablement mondiale.

Le Conseil de l'UIT a exprimé ses condoléances au peuple polonais, aux familles du Président Lech Kaczynski et des hautes personnalités de son entourage qui ont péri dans l'accident d'avion survenu dans l'ouest de la Russie le 10 avril.



Actualités Internationales

Le Conseil de l'UIT a en outre rendu hommage au Dr Pekka Tarjanne, ancien Secrétaire Général de l'Union de novembre 1989 à janvier 1999 et qui est décédé en février dernier.

Des résultats positifs

Cette session du Conseil 2010 a été suivie par 330 participants représentant 46 États membres du Conseil, 36 États membres observateurs et 4 membres du secteur des observateurs.

Le Conseil 2010 a tenu 16 séances - 10 séances plénières et 6 réunions du Comité permanent sur les ADM. 68 documents ont été examinés dont 26 contributions des États membres.

Huit textes formels ont été adoptés sur des questions clés parmi lesquelles : la poursuite des travaux

du Groupe de travail du Conseil pour l'élaboration du projet de plan stratégique et le projet de plan financier pour 2012-2015 ; l'accord de tenir WCIT-12 en Novembre 2012 parallèlement à l'AMNT ; l'accord sur le rôle de l'UIT dans les TIC et l'amélioration de la sécurité routière ; un agrément provisoire d'un accord de coopération entre l'UIT et le CERN.

Le Conseil a convenu sur les principes pour l'avenir de l'UIT Telecom et approuvé le rapport de ses quatre ans pour PP sur les activités de l'Union.

Il a été également convenu, la création d'un groupe pour trouver une issue à la rationalisation de la Convention et la Constitution de l'Union.

Le Conseil de l'UIT a été créé en 1947 sous le nom de Conseil d'administration, conformément à une décision prise par la Conférence de plénipotentiaires de 1947 réunie à Atlantic City, New Jersey (Etats-Unis). Le Conseil se compose de représentants d'au maximum 25% du nombre total des États Membres, élus par la Conférence de plénipotentiaires, compte tenu de la nécessité d'une répartition équitable des sièges entre les cinq régions du monde (Amériques, Europe occidentale, Afrique, Asie et Australasie). Dans sa composition actuelle, le Conseil compte 46 États Membres.

Dans l'intervalle qui sépare les Conférences de plénipotentiaires, le Conseil a pour rôle d'examiner les grandes questions de politique des télécommunications afin que les orientations politiques, les activités et la stratégie de l'Union soient parfaitement adaptées à l'environnement dynamique et en perpétuelle mutation qui est aujourd'hui celui des télécommunications. Il établit également un rapport sur la politique et la planification stratégique de l'Union.

Le Conseil est en outre chargé d'assurer le bon fonctionnement courant de l'Union, de coordonner les programmes de travail, d'approuver les budgets et de contrôler les finances et les dépenses.

Enfin, le Conseil prend toutes mesures propres à faciliter la mise en exécution des dispositions de la Constitution de l'UIT, de la Convention de l'UIT, des Règlements administratifs (Règlement des télécommunications et Règlement des radiocommunications), des décisions des conférences de plénipotentiaires et, si nécessaire, des décisions prises par d'autres conférences ou réunions de l'Union.

Conseil de l'UIT (2006-2010)

- Région A (Amériques): 8 sièges Argentine, Brésil, Canada, Cuba, Mexique, Trinité-et-Tobago, États-Unis, Venezuela.
- Région B (Europe occidentale): 8 sièges France, Allemagne, Italie, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Turquie.
- Région C (Europe orientale): 5 sièges Bulgarie, République tchèque, Roumanie, Fédération de Russie, Ukraine.
- Région D (Afrique): 13 sièges Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Mali, Maroc, Nigéria, Sénégal, République sudafricaine, Tanzanie, Tunisie.
- Région E (Asie et Australie): 12 sièges Australie, Chine, Inde, Indonésie, Japon, Corée (République de), Malaisie, Pakistan, Arabie saoudite, Thaïlande, Émirats arabes unis.



Conseil d'Administration Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications

Les programmes de 2010 adoptés par le Conseil sont promoteurs



M. Mahamadou Saïbou D.G de l'ESMT

Sur invitation du Président du Conseil d'Administration de l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT), une délégation malienne composée de Baba KONATE, Conseiller Technique, MCNT, Dr Choguel K. MAIGA, Directeur du Comité de Régulation Télécommunications et Abdourahmane A. TOURE, DAF / CRT a participé à la 27ème Session ordinaire du Conseil d'Administration de l'ESMT qui s'est tenue les 08 et 09 avril 2010 à Dakar.

La session était présidée par Monsieur Fodé SOUMAH, Secrétaire Général du Ministère des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information de la République de Guinée, Président du Conseil d'Administration de l'ESMT.

Elle a enregistré la présence de tous les Pays membres de l'ESMT et du Représentant de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

Séance d'ouverture de la session

Dans son discours d'ouverture, le Président du Conseil d'administration a expliqué les raisons du retard pris dans la tenue de la présente session avant de féliciter la Direction de l'ESMT pour les bonnes performances réalisées sur le plan de la production. Il a ensuite fait un bref rappel des grands défis que doit relever l'établissement et a remercié l'Etat du Sénégal pour son appui constant à l'établissement.

Ainsi les travaux se sont déroulés suivant l'Ordre du jour ci-après :

1. Adoption du Rapport de la 26ème session ordinaire du Conseil d'Administration (CA) tenue le 04 décembre 2008 à Dakar
2. Point sur la mise en œuvre des recommandations et résolutions prises lors de la 26ème session ordinaire du CA

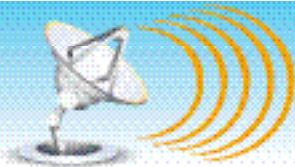
3. Présentation du Rapport d'activités 2008
4. Présentation du Rapport des vérificateurs aux comptes sur les états financiers 2008 et l'exécution du budget 2008
5. Présentation de l'étude salariale
6. Programme d'activités 2010
7. Examen du projet de budget 2010
8. Divers

Les travaux ont débuté par l'examen du rapport de la 26ème session présenté par le Directeur Général. Ce rapport a été adopté après quelques amendements.

Le Directeur Général a par la suite fait le point d'exécution des différentes résolutions de la dernière session du Conseil d'Administration. Le CA a noté l'exécution satisfaisante de la plupart des recommandations et résolutions tout en demandant à la direction d'œuvrer pour la recherche de solutions aux problèmes qui restent en suspens.

Avant de présenter son rapport d'activités 2008, le DG a fait le point d'exécution du Plan stratégique 2008-2010.

On retiendra qu'avec la mise en œuvre des réformes, l'ESMT compte aujourd'hui près d'un millier d'étudiants sur le site de Dakar qui, à l'origine, ne devait recevoir que 64 étudiants. La solution au problème selon la Direction réside dans la délocalisation : les étudiants doivent pouvoir étudier dans leurs



Activités Internationales du CRT

pays respectifs jusqu'au niveau de la licence L1. De même l'ESMT a acquis des actions de la SONATEL et de l'ONATEL. En plus des dividendes qu'elle tire de ces actions, l'ESMT compte faire entendre sa voix au niveau du Conseil d'Administration de ces sociétés où elle a perdu des parts de marché importantes. Sur ce point, la délégation du Mali a proposée que l'ESMT soit consultée pour toutes les prestations pour lesquelles elle a des compétences. Les Etats, propose-t-elle, doivent s'obliger à retenir l'ESMT sur ses listes restreintes de consultation.

Dans le cadre des accords de partenariat, les Administrateurs ont recommandé à l'ESMT de s'intéresser davantage aux équipementiers chinois.

Présentation du Rapport des vérificateurs aux comptes sur les états financiers 2008 et l'exécution du budget 2008

Le premier rapport présenté donne l'avis des vérifications sur l'état d'exécution du budget au 31 décembre 2008.

- Pour le budget d'exploitation, les produits ont été réalisés à 116% pour un montant total de 1699 millions de francs, les charges, elles, ont été réalisées à 92% pour un montant total de 1212 millions de francs ;
- Pour le budget d'investissement, les réalisations représentent moins de 10% de la précision (49 millions sur 554 millions de francs). Ce faible niveau d'exécution du budget d'investissement s'explique par la nouvelle politique adoptée par la Direction qui consiste à mettre l'accent sur le partenariat avec les grandes firmes qui offrent des structures clé en main.

Les vérificateurs estiment que l'ESMT présente une bonne situation financière et que les procédures de gestion sont respectées par la Direction. Ils recommandent toutefois la mise en place d'une procédure adéquate pour l'octroi de prêt au personnel.

Dans le 2ème rapport, les vérificateurs donnent leur opinion sur les états financiers 2008 de l'établissement. On y retient que l'ESMT a réalisé au 31/12/08 : un total de bilan de : 2740 millions de francs ; un chiffre d'affaires de : 1620 millions de francs et un bénéfice de : 266 millions de francs.

Les vérificateurs certifient que les états financiers de l'ESTM sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle du patrimoine de l'établissement.

Il ressort des analyses que les créances vieilles de plus de deux ans totalisent 912 millions de francs, mais elles ont été provisionnées à 100%. Aussi, le Conseil a recommandé à la Direction d'envoyer les justificatifs des créances aux débiteurs avec une ampliation aux Régulateurs.

En outre, les Administrateurs ont fait des observations sur les annexes du rapport. Avec la prise en compte des observations, le Conseil a donné quitus aux vérificateurs et félicité la Direction pour le travail accompli.

Présentation de l'étude salariale

La Direction de l'ESMT a présenté une étude comparative des salaires de trois établissements de la même orientation que l'école.

Aussi, pour motiver le personnel, la Direction propose qu'un bonus de 25% du bénéfice net de l'exercice soit octroyé au personnel. Une proposition qui a été amendée par le Conseil qui a opté pour un bonus annuel de 20% du bénéfice au personnel. La répartition de ce bonus sera articulée à un système d'évaluation des performances individuelles et collectives de sorte que ceux qui tiennent le cœur du métier de l'établissement soient motivés.

Il a été recommandé à la Direction de l'ESMT de compléter son étude salariale par des informations sur les rémunérations des Régulateurs et des Opérateurs.

Programme d'activités 2010

Le programme reprend les activités du plan stratégique 2008-2010. En objectifs spécifiques, il est plus ambitieux que le programme de 2009.

Il prévoit :

- une augmentation de l'effectif des étudiants de 25% par rapport à 2009 (1400 contre 1116 étudiants) s'expliquant par l'ouverture des antennes de la Guinée et du Burkina Faso ;
- un renforcement des activités d'expertise et de conseil ;
- la promotion de la communication ;
- le renforcement de l'effectif du personnel par le recrutement de 10 agents dont un Directeur Administratif et Financier, un Auditeur interne et

Activités Internationales du CRT



4 Enseignants ;

- l'amélioration des conditions de travail ;
- le renforcement des capacités.

Au cours des débats qui ont suivi, les Administrateurs ont demandé d'étendre la délocalisation à tous les Etats membres ; de prendre en charge la transition vers la TV numérique et de lancer une vaste campagne de communication sur la commémoration des 30 ans de l'établissement (c'est une grande opportunité de communication).

Pour le programme d'activités 2010, un certain nombre d'activités ont été retenus dont :

- Activités Formation initiale : légère diminution des effectifs par rapport à 2007/08. Ils sont passés de 1280 à 1228 étudiants. Cette baisse est imputable au cycle de licence professionnelle du Centre de Yaoundé ;
- Activités de Formation continue, séminaires et expertises : L'ESMT a réalisé un chiffre d'affaires appréciable de 315 millions de francs CFA en 2008. La plus grande partie de ce montant a été réalisée dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan National de numérotation du Mali ;
- Activités de Recherche – Développement: Reprise de certaines disciplines abandonnées par l'ESMT depuis plus d'une décennie: Production et diffusion TV, Compression Vidéo et Télévision numérique, Technologies Broadcast de nouvelle génération ; Conception du cours « Instrumentation » ;
- Développement et Coopération : Signature d'une convention de partenariat avec l'Etat du Burkina Faso sur la délocalisation des formations du premier cycle de l'ESMT ; signature de plusieurs autres conventions avec des Instituts et Centres de formation.

Examen du projet de budget 2010

Le projet de budget est présenté en 2 parties : un budget de fonctionnement et un budget d'investissement.

Pour le budget de fonctionnement, les produits d'exploitation de 2010 sont estimés à 1815 millions de francs. Ils sont en augmentation de 34,5% par rapport à 2009. Ils sont constitués à 85% des produits de la formation initiale.

Quant aux charges d'exploitation, elles, sont estimées à 1611 millions de francs. Elles sont en augmentation 3,4% par rapport à 2009.



Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications

Le résultat prévisionnel (produits - charges) est estimé à 204 millions de francs. Il est en augmentation de 123% par rapport à 2009.

Les dépenses d'investissement sont estimées à 650 millions de francs. Elles portent sur l'acquisition de logiciels, la construction de salles de classe, l'aménagement de parking, l'acquisition de matériel de laboratoire, de matériel et mobilier de bureau, matériel de transport.....

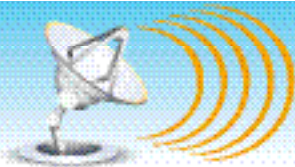
Après avoir obtenu la justification de l'augmentation importante de certains postes de charge, le Conseil a adopté le budget.

La 27ème session du Conseil d'Administration de l'ESMT s'est bien déroulée. La Direction de l'établissement a réalisé d'excellents résultats en 2008 et les programmes de 2010 adoptés par le Conseil sont promoteurs.

Il est souhaitable que les autorités du Mali saisissent l'opportunité de la délocalisation, en cours, de l'ESMT pour ouvrir une antenne au Mali. Ce sera tout bénéfique pour nos jeunes étudiants qui pourront choisir de nouvelles filières et étudier à moindre coût.

Abdourahmane A. Touré

Département Administration et Finances CRT



Activités Internationales du CRT

CRT- ETHIOPIAN BROADCASTING AUTHORITY

Une délégation de l'*Ethiopian Broadcasting Authority* (Autorité de régulation de la communication) conduite par son Directeur Général, M. Desta Tesfaw, en visite au Mali du 19 au 3 mai 2010 dans le cadre d'échanges d'expériences avec les structures du Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies, a eu une séance de travail avec le CRT, le 22 avril 2010.

La délégation de sept personnes composée majoritairement de responsables de radios communautaires voulait connaître l'expérience malienne en la matière. Aussi, au CRT, les éthiopiens étaient intéressés par la gestion des fréquences qui est du domaine de compétences de l'institution.

Ainsi, une présentation du CRT a été faite par M. Moussa Ouattara, Responsable du Département des Affaires juridiques et Internationales du CRT qui a brossé un aperçu général des missions et du domaine de compétences du CRT.

Dans les questions qui ont suivi, les hôtes du CRT se sont beaucoup appesantis sur l'accès universel, la coordination entre le Conseil Supérieur de la



De Gauche à Droite : Dr Choguel K. MAÏGA, Moussa OUATTARA et M. Desta Tesfaw lors de l'audience avec la Délégation Ethiopienne

Communication et le CRT ainsi que la gestion des fréquences notamment au niveau des frontières avec les autres Etats. Des réponses satisfaisantes ont été données par les experts du CRT.

Avant cette séance de travail, M. Desta Tesfaw et sa délégation, ont été reçus par le DG du CRT, Dr. Choguel K. Maïga qui les a souhaité la bienvenue tout en les assurant de la disponibilité de ses services pour les aider à bien accomplir leur mission.

CRT MALI - ARCE BURKINA FASO

En février 2010, l'Etat du Burkina-Faso a autorisé l'octroi de licence globale donnant la possibilité de fournir les services de téléphonie fixe, mobile et de l'Internet aux opérateurs.

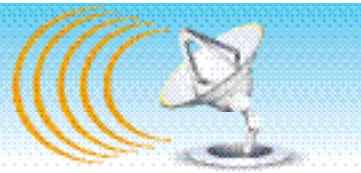


M. Sibiri Ouattara et Mme Rouamba de l'ARCE du Burkina

C'est dans cette perspective qu'une délégation de l'Autorité de Régulation de la Communication Electronique (ARCE) composée de M. Sibiri Ouattara et Mme Rouamba Salimata présente à Bamako pour la 2ème RPM AFR CMDT-10 et à la 11ème Session du CA de l'UAT, s'est rendue au CRT pour recueillir des informations sur l'expérience malienne en la matière. En effet, notre pays est un des rares pays à franchir le pas de l'octroi d'une licence globale en 2003 à Ikatel devenu Orange Mali.

Au CRT, M. Sibiri Ouattara et Mme Rouamba ont rencontré les agents des différents départements du CRT avec lesquels ils ont abordé tous les sujets liés à la licence globale.

Activités Internationales du CRT



Conseil Supérieur de la Communication du Mali et Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel du Sénégal

Pour l'amélioration des capacités des instances de régulation



Photo de Famille de la Présidente du Conseil du CRT, Mme M'Bodji SENE (3ème à Gauche) et du Directeur du CRT, Dr. Choguel K. MAIGA avec la Délégation du CNRA et du CSC

- Organiser, entre les instances membres, une étroite coopération en matière de formation et d'assistance technique soit sous sa responsabilité, soit en collaboration avec d'autres structures ayant des activités similaires ;
- Renforcer le développement de toutes les structures et de tous les moyens de communication à l'intérieur des pays membres ainsi que sur le plan régional.

Durant leur séjour, Mme la Présidente et ses deux conseillers venus du Sénégal ont eu des échanges fructueux avec :

- Le Président de la Maison de presse,
- Le Directeur de l'Office des Radiodiffusions et Télévision du Mali (ORTM)

La Présidente du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) du Sénégal, Mme Nancy N'DIAYE NGOM accompagnée de deux de ses collaborateurs, M. Modou N'GOM et M. Baba KA, a effectué du 23 au 28 mars 2010, un voyage d'amitié et d'échanges d'expériences au Mali.

- La Présidente et certains membres du Conseil Supérieur de la Communication
- La Présidente du Conseil et le Directeur du Comité de Régulation des Télécommunications (CRT),
- Le Président et les membres du Comité National de l'Egal Accès aux Médias d'Etat (CNEAME.)

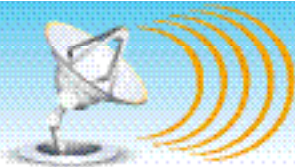
Cette Visite au Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Mali s'inscrit dans le cadre des objectifs statutaires primordiaux du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) et du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM). Ces objectifs consistent, entre autres, à :

- Offrir aux instances africaines de régulation de la communication un cadre formel de rencontres, de concertation et d'échanges en vue de faciliter la réussite de leurs missions respectives ;
- Développer, entre les instances membres, des échanges d'idées et d'expériences sur les questions en rapport avec leurs missions ;
- Offrir aux instances membres une structure technique opérationnelle, fiable et efficace capable de collecter, de traiter ainsi que de partager l'information, les données et toutes autres ressources intellectuelles ou matérielles nécessaires à l'accomplissement de leurs missions ;

La délégation du CNRA a été également reçue en audience par son Excellence M. le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, M. Modibo SIDIBE qui s'est d'accord de la nécessité pour nos Etats d'avoir des organes forts de régulation de la communication.

La visite de Mme Nancy NGOM N'DIYA et la délégation qui l'accompagnait a été très utile en termes de partage d'expériences, d'amélioration des capacités des instances de régulation de la communication en vue de mieux jouer leur rôle dans l'édification de la démocratie et l'état de droit dans la sous-région.

Au delà d'une simple visite d'échanges d'expériences dans le domaine de l'audiovisuel, ce fut un espace de plaidoyer pour Mme Nancy NGOM N'DIAYE en faveur d'une bonne issue des débats politiques en cours au Mali, relatifs à la création d'une instance unique de régulation de la Communication au Mali.



Activités Internationales du CRT

La visite de Mme Nancy a été sanctionnée par l'élaboration d'un protocole d'accord de coopération dans le domaine de la régulation de l'audiovisuel entre le Conseil Supérieur de la Communication du Mali (CSC) et le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel du Sénégal (CNRA).

C'est ici le lieu de remercier la délégation sénégalaise dont la visite a contribué, à n'en pas douter, à donner une visibilité certaine à la régulation de la Communication en général et au Conseil Supérieur de la Communication du Mali en particulier.

Que la Présidente du Conseil et le Directeur du CRT trouvent ici l'expression de la profonde gratitude de l'ensemble du CSC pour l'avoir accordé son soutien indéfectible tant sur le plan matériel que moral, à la réussite de cette visite.

Oumar Kamian
Secrétariat Permanent du CSC

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le Congo s'inspire de l'expérience malienne

En visite de travail au Mali, le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme du Congo, M. Guy Brice Parfait Kolelas, s'est rendu le 19 mars 2010 à l'Agence des technologies de l'information et de la communication (AGETIC) où il a été reçu par Mme Diarra Mariam Flantié Diallo, Ministre de la Communication et des Nouvelles technologies.



Le Ministre de la Communication du Mali et Ministre du Travail de la Fonction Publique du Congo lors de la visite à l'Agetic

Pour le Ministre Diallo, la visite de son homologue congolais est une preuve de l'intérêt que nos deux pays accordent à la modernisation de l'administration à travers les TIC. Aussi, Mme Diarra Mariam F. Diallo a expliqué la démarche du Mali qui s'est traduite par l'adoption des documents de politique nationale et du plan stratégique national dans le domaine des TIC et la mise en œuvre du Programme de Développement Institutionnel (PDI) et de son Plan opérationnel 2006-2009 et 2010-2013.

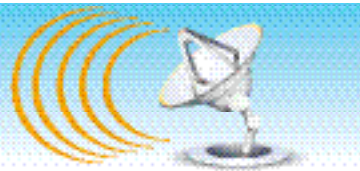
Le premier document cadre l'utilisation du formidable potentiel des Tics pour atteindre rapidement les objectifs du Programme de Développement Economique et Social (PDES).

Quant au PDI et son plan opérationnel, ils renforcent le cadre institutionnel de la gouvernance à travers la transformation de l'administration publique en un instrument efficace cohérent et participatif de développement et sa modernisation par le biais des TIC. Ce qui est à l'origine du projet intranet de l'administration qui doit connecter à terme, l'ensemble des départements ministériels et leurs directions au plan national et déconcentré et installer ainsi une administration en ligne.

Le Directeur Général de l'AGETIC présentera sur support Powerpoint, son agence qui est chargée de concevoir, développer les infrastructures TIC des services publics, parapublics et des collectivités territoriales, veiller à la mise en œuvre de la stratégie nationale dans le domaine des Tics, élaborer un plan national pour la formation et renforcer les capacités au sein des services couverts.

Cette présentation a été suivie de la visite des locaux de l'AGETIC par le Ministre Guy Brice Parfait Kolelas qui s'est dit émerveillé par les moyens techniques utilisés par l'agence. Il s'est dit fier de voir qu'un pays africain ait su s'appropriier les TIC jusqu'à un tel point. Aussi, il s'est engagé à encourager son homologue de la communication à envoyer des techniciens congolais pour s'inspirer de l'expérience malienne.

Service Communication CRT



7ème séminaire de FRATEL

«La neutralité des réseaux»



Moustapha TRAORE Membre
de la Direction du CRT,
Responsable Département
Economie et Concurrence
Participant au 7ème
Séminaire de FRATEL

A l'invitation de l'Instance Nationale des Télécommunications de Tunisie (INTT), le 7ème séminaire de FRATEL a réuni à Tunis (Tunisie), les 27 et 28 avril 2010, 80 participants, représentant 16 régulateurs membres du réseau francophone de la régulation des télécommunications et des acteurs du secteur des télécommunications, afin de partager leurs expériences sur «la neutralité des réseaux».

M. Hassoumi Zitoun, Président de l'INTT, et de FRATEL en 2010, après être revenu sur la pérennité et l'importance des actions instaurées au sein de FRATEL, a souligné la place des TIC dans l'économie (11% du PIB tunisien en 2009), l'émergence des réseaux de nouvelle génération et l'omniprésence de l'internet dans la société. Il a par ailleurs insisté sur l'importance d'une réflexion structurée sur le rôle que peuvent avoir les régulateurs sectoriels en charge des télécommunications en matière de neutralité des réseaux au profit du développement économique et social.

Première table ronde

La première table ronde, présidée par M. Mathurin Bako, Président de l'ARCE du Burkina Faso, a porté sur les pratiques de gestion du trafic des opérateurs face à la congestion que connaissent les réseaux sur lesquels se multiplient les applications, de plus en plus consommatrice de débit, et qui peuvent apparaître comme discriminatoires.

M. Stéphane Piot, consultant chez Analysys Mason, a insisté sur les trois principes de gestion du trafic : non discrimination, différenciation et transparence, pour présenter une définition de la neutralité de l'accès aux contenus, qui doit être centrée selon lui sur la possibilité des utilisateurs à accéder à l'ensemble des contenus et applications sur internet et sur les

enjeux techniques et économiques (financement des réseaux) nouveaux, qui en découlent.

M. Marc Lebourges, Directeur des Affaires réglementaires du groupe Orange, a indiqué que pour le groupe, la situation actuelle est inefficace car les abonnés financent seuls selon lui les investissements dans le réseau. La situation doit être inversée sur la chaîne de valeur et les coûts variables doivent être assumés par les émetteurs de trafic. C'est pourquoi les obligations réglementaires doivent être étendues aux offreurs des services internet.

Mme Claire Audin, associée du cabinet Clarity, a rappelé qu'en Afrique francophone et au Maghreb, l'absence de peering national ou régional, du à la faiblesse des ISP locaux, représente un handicap qui augmente les besoins en capacités internationales, et donc les coûts, tout en freinant le développement de l'hébergement de contenus locaux. Au-delà des problématiques d'accès et de contenus, la définition du statut des fournisseurs de contenus est un enjeu actuel pour les régulateurs du réseau FRATEL.

Mlle Sihem Trabelsi, de l'INTT a indiqué que le cadre réglementaire tunisien de 2008 impose clairement une neutralité vis-à-vis des services (licence universelle : licence globale, technologiquement neutre). Enfin, M. Dominique Roux, Président de Bolloré Télécom, a témoigné de l'expérience de son groupe en Afrique et a retenu l'idée que la neutralité était une question globale et internationale.

Au cours des débats, les participants ont souligné la question des services et applications sensibles, qui nécessitent un débit élevé et qui doivent bénéficier d'un traitement différencié et être prioritaire en terme de débit. M. Lebourges a rappelé qu'une manière de pallier la congestion des réseaux serait de faire payer le consommateur pour la qualité du débit qu'il souhaite, ce qui selon M. Piot est aujourd'hui possible grâce à des techniques de mesure précises du débit réel : la transparence de ces chiffres serait un outil concurrentiel efficace, en terme de qualité de service.

Deuxième table ronde

Présidée par M. Hermann Miasse de l'ART du Cameroun et introduite par M. Laurent Benzoni, Professeur à Sorbonne Universités et Associé chez TERA Consultants, la deuxième table ronde s'est penchée sur les spécificités des réseaux mobiles au



Activités Internationales du CRT

regard de la neutralité. M. Benzoni a insisté sur le fait que la résorption de la congestion sur les réseaux mobiles, compte tenu de la limitation des ressources en fréquences, sera plus complexe à mettre en œuvre que sur les réseaux fixes, et entraînera à priori la mise en place d'une régulation différente selon le type de réseau.

M. Jens Kaessner, Avocat à l'OFCOM suisse, a souligné que le modèle actuel de financement d'internet, qui laisse les réseaux se développer sans impliquer les utilisateurs et les fournisseurs de contenus (les deux bouts de la chaîne de valeur), est efficace. Pour lui, il est raisonnable de laisser les opérateurs gérer leur trafic tant qu'ils ne le font pas de manière anticoncurrentielle.

M. Kahaled Ben Younes de Tunsiana, est revenu sur l'importance de développer les contenus nationaux ou locaux, pour les réseaux mobiles en particulier, afin de compléter l'offre internationale par des services adaptés à la demande des populations locales.

Selon M. Olivier Duroyon, d'Alcatel-Lucent, l'intensité concurrentielle et l'ouverture du marché influencent le choix des autorités. Dans ce débat, l'approche de la régulation européenne est intéressante, car elle est focalisée sur la protection du consommateur. La concurrence, associée à un certain niveau d'exigence de transparence reste la meilleure méthode pour résoudre les sous-investissements et la mauvaise gestion des réseaux.

Les participants ont interrogé les équipementiers sur leurs initiatives pour adapter les équipements mobiles aux nouveaux besoins en débit, en rappelant que le fixe en Afrique est très limité et d'une qualité faible. L'innovation et la combinaison de différentes technologies doivent permettre aux réseaux mobiles d'offrir un accès à internet le plus complet possible. En terme de régulation, la complexité des réseaux liée à la convergence va entraîner un glissement vers une «soft regulation», pouvant se traduire par la définition d'orientations de la part du régulateur, reprises par les autorités de concurrence, qui peut compléter une autorégulation impulsée par le régulateur, afin de catalyser la réflexion des acteurs sur les pratiques qu'ils doivent mettre en œuvre dans le cadre d'échanges réguliers.

Troisième table ronde

La troisième table ronde sur les enjeux concurrentiels d'une «imparfaite» neutralité des réseaux sur les marchés du haut débit et des contenus, présidée par M. Peter Rendov, Membre du Collège de la CRC

de Bulgarie, a été introduite par un exposé de M. Nicolas Curien, Conseiller à l'ARCEP, qui a illustré l'imparfaite neutralité comme un optimum dans un monde imparfait, où les réseaux sont soumis à des contraintes. C'est pourquoi il conviendrait, afin de pérenniser la neutralité des réseaux, de définir un internet standard et proposer des offres premium que l'utilisateur devrait pouvoir moduler depuis sabox. Le régulateur doit impulser une co-régulation qui permettra aux acteurs de la chaîne de valeur de trouver ensemble un équilibre dans les mécanismes de financement au bénéfice de leurs intérêts respectifs.

Mme Sylvie Forbin, Directrice des affaires institutionnelles de Vivendi, a rappelé que le défi à relever pour le groupe, compte tenu de la diversité de ses activités, est de négocier de nouveaux partenariats entre les différents acteurs de la chaîne de valeur. L'internet doit rester ouvert et une corégulation comme le propose l'ARCEP en France devrait permettre de relever le défi. Mme Yasmina Ben Messaoud de l'ANRT du Maroc, a montré que le modèle économique actuel arrive à bout de souffle (cas BBC de priorisation des flux) et que les intermédiaires d'internet montent en puissance au détriment des opérateurs. Pour identifier de nouveaux relais de croissance il faut trouver un point d'équilibre entre les intérêts des différents acteurs de plus en plus interdépendants. Les régulateurs doivent assurer la transparence pour le consommateur et garantir que les contenus légaux soient acheminés de manière convenable.

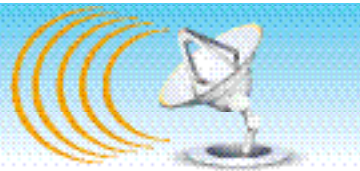
M. Clément Lambrinos, Consultants chez Polyconseil, s'est interrogé sur le financement du réseau de la boucle locale, pour souligner que dans le cas du fixe, le financement n'est pas lié au trafic transporté, tandis que, dans le cas du mobile, l'abonné doit payer à la consommation. L'eco-système est à repenser aujourd'hui, sous l'égide du régulateur et du législateur.

Enfin, M. Hatem Boulabiar, de GET Wireless, a repris l'idée du besoin d'une redéfinition des mécanismes de financement entre les acteurs de manière co-réfléchie pour l'intérêt de chacun.

La prochaine réunion annuelle de FRATEL se tiendra au deuxième semestre de 2010 au Burkina Faso sur «les nouvelles questions de régulation posées par la prise en compte des contenus».

Source: FRATEL

Activités Internationales du CRT



CYBERSECURITE en Afrique de l'Ouest

La mise en place de centres de veille en chantier

Une délégation du CRT composée de M. Lassana Mouké Sacko, membre du Conseil, Lamine Diallo, Département juridique et Mahamadou Zarou du Service informatique, s'est rendue à Ougadougou (Burkina Faso) pour prendre part à un atelier sur la cyber sécurité qui s'est tenu du 17 au 21 Mai 2010.

L'atelier avait pour objet la mise en place des «centres de veille sur la cybersécurité» (Computer Incidence Response Team - CIRT) nationaux pour la création d'un environnement de confiance, non discriminatoire dans le cyberspace.

Fruit de la collaboration entre l'UIT et IMPACT, organisation non gouvernementale, suivant le programme mondial cybersécurité (GCA – Global Cybersecurity Agenda), l'atelier a enregistré la participation de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali, du Nigéria, du Sénégal (ESMT), et du Burkina Faso.

L'Agenda Global de la Cybersécurité (GCA) de l'UIT est axé sur les composantes suivantes : le renforcement des capacités, la coopération internationale, les structures Organisationnelles, les mesures juridiques, les mesures techniques et de procédures.

Le présent atelier s'intéresse aux mesures techniques et de procédures à mettre en œuvre pour s'attaquer aux problèmes de sécurité dans le cybermonde.

Les thèmes suivants ont été abordés: l'organisation de IMPACT ; l'introduction à CIRT ; les fondamentaux de la gestion des incidents ; les étapes de la gestion des incidents ; les services de IMPACT : NEWS, ESCAPE, Sensor Network.

Organisation de IMPACT

IMPACT est le partenaire de l'UIT dans le domaine de la cybersécurité et réunit des experts de l'industrie et de l'université, des cercles de réflexion et des organismes internationaux. 191 pays sont partenaires de IMPACT à travers l'UIT parmi lesquels 37 pays ont confirmés leur adhésion pour l'utilisation des services de IMPACT et 11 sont sur le point de signer.

Introduction à CIRT

Les étapes suivantes constituent des jalons importants dans la création d'un CIRT au plan national: la définition d'un cadre; l'établissement de la réglementation de base (procédures de traitement, qualité de service, recrutement des nouvelles compétences, etc.); la formation des agents ; la mise en place d'un système de gestion des erreurs et l'établissement des contacts avec les autres acteurs nationaux (Police, Justice, Opérateurs, FAI, Universités, Société Civile).

En Afrique plusieurs pays ont déjà franchi le pas notamment la Côte d'Ivoire dont le CIRT est fonctionnel depuis Juin 2009.

Cet atelier a servi de tremplin également au Burkina pour poser les jalons pour la mise en place de son CIRT national. Aussi, le Ghana et le Nigeria, en phase d'installation de leur CIRT, ont fait le point sur leurs activités.

Les fondamentaux de la gestion des incidents

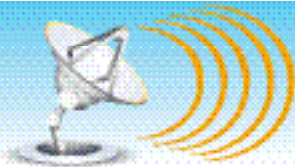
Un incident est un acte suspect ou réel, en rapport avec la sécurité informatique, qui peut conduire au dysfonctionnement d'un système informatique.

La gestion d'un incident passe par les actions suivantes : détecter et analyser l'incident ; limiter l'effet de l'incident et rétablir les systèmes affectés dans leur état normal de fonctionnement.

Les étapes de la gestion de l'incident

Les étapes de la gestion de l'incident sont :

- La préparation qui consiste à mettre tous les moyens de communication et les procédures en place en vue de la gestion des incidents informatiques;



Activités Internationales du CRT

- Le triage qui consiste à catégoriser et à classer les incidents survenus. Au cours de cette étape, on s'assurera aussi s'il s'agit d'une nouvelle attaque ou d'une attaque déjà connue pour laquelle des réponses sont disponibles;
- L'identification et l'analyse pour savoir le type de l'incident, mesurer l'ampleur de l'attaque, les mesures à prendre à court et moyen terme;
- La maîtrise de l'incident qui sert à dégager une stratégie d'endiguement (les mesures à prendre à court et moyen terme et comment faire appliquer les correctifs nécessaires) ;
- L'éradication et le recouvrement qui permet de restaurer le système dans son fonctionnement normal en éliminant la menace;
- Le suivi qui consiste à la documentation détaillée de l'incident;
- La gestion de la vulnérabilité qui sert à la diffusion d'un conseil de sécurité aux utilisateurs.

Les services de IMPACT

IMPACT a mis en place un certain nombre d'outils, dans le cadre de sa coopération avec l'UIT, pour la mise en place de CIRT et la diffusion d'alertes. Ainsi les outils suivants ont été présentés aux participants :

1. CIRT- Lite, logiciel de gestion des incidents (création et suivi d'un ticket), qui permet la prise en charge

d'un incident de sa survenance à sa résolution.

2. NEWS (Network Early Warning System), système d'alerte, qui permet d'informer les autres CIRT de la survenance d'un incident à n'importe quel endroit du monde.

3. ESCAPE, espace d'échanges entre les différents CIRT, où les incidents peuvent être soumis pour d'éventuelles contributions.

4. IGSN (IMPACT GRC Sensor Network), réseau «pot de miel», servant d'appât pour les cybercriminels, pour découvrir les menaces dirigés sur un pays. Au vu de tous les avantages que procurent un CIRT national, nous recommandons de :

- répondre à la lettre de l'UIT pour adhérer le programme IMPACT ;
- mettre en place une équipe projet pour la création d'un CIRT national ;
- prendre contact avec les autres pays ayant une expérience dans le domaine de la gestion des incidents, notamment la Tunisie, pour des échanges d'expériences ;
- mettre à niveau le cadre juridique et réglementaire TIC pour prendre en compte les crimes commis à l'aide des outils TIC.

Zarou Mohamadou
Service Informatique CRT

3ème Forum Panafricain des meilleures pratiques en matière de TIC

Du 17 au 19 juin 2010 s'est tenu à Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso, le 3e forum panafricain sur les meilleures pratiques en matière des technologies de l'information et de la communication organisé par le Burkina Faso, Microsoft Afrique et l'Union européenne.

Placé sous le haut patronage du Président Blaise Compaoré, le forum a enregistré la présence du Président Faure Eyadema du Togo et de plusieurs autres personnalités dont Dr Hamadoun Touré Secrétaire General de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et Dr. Cheick Modibo Diarra, le Président de Microsoft Afrique.

Le Mali était représenté par le Ministre de la Communication et des Nouvelles Technologies avec une délégation du CRT conduite par Dr. Choguel K. Maïga.

Près de trois cent cinquante (350) participants issus de 55 pays, dont 42 africains, y ont prit part, dont des ministres et des représentants d'organisations internationales, notamment l'Union européenne, l'Union africaine, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, l'Union internationale des télécommunications (UIT), le NEPAD, la Banque mondiale, la SFI, la Banque africaine de développement, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), la CEDEAO et l'UEMOA, INTERPOL, ainsi que des organisations du secteur privé national et international, du monde universitaire, et de la société civile.



Les participants ont débattu du développement de contenus locaux pour une pérennisation de l'économie des connaissances en Afrique, ainsi du développement des compétences techniques pour mieux s'insérer dans la société de savoir et garantir la sécurité et la gestion des catastrophes par les TIC.

A la fin des travaux, les participants ont fait les recommandations suivantes:

- L'implication politique au plus haut niveau dans tous les Etats africains pour réussir la lutte contre la cybercriminalité; ;
- la mise en place de cadres législatif et réglementaire adaptés à la lutte contre la cybercriminalité dans tous les pays africains ;
- la mise en place de CERT (Computer Emergency Response Team), et invite, dans ce cadre, l'Union africaine et les Communautés Economiques Régionales (CER) à apporter l'appui nécessaire ;

- la réalisation de points d'échanges internet nationaux ou régionaux pour faciliter la lutte contre la cybercriminalité; ;
- l'adhésion au programme mondial de cybersécurité de l'UIT, et invite les pays à tirer profit des initiatives internationales pertinentes telles que IMPACT pour s'insérer dans le réseau mondial de lutte contre la cybercriminalité; ;
- les partenariats public-privé dans les stratégies de promotion de la cybersécurité afin d'assurer la mobilisation de ressources et d'expertise suffisantes ;
- la mise en place d'une unité de cybersécurité au sein de l'Union africaine.

Zarou Mohamadou
Service Informatique CRT

